

BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

COMMUNES DE

GARIDECH - GRAGNAGUE - LAPEYROUSE-FOSSAT - MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE - VERFEIL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU GIROU

PETR PAYS TOLOSAN

Avenant – Contrat 2ème génération

2022 / 2028



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, représenté par Sébastien VINCINI, son Président,

La Commune de Garidech, représentée par Christian CIERCOLES, son Maire,

La Commune de Gragnague, représentée par Daniel CALAS, son Maire,

La Commune de Lapeyrouse-Fossat, représentée par Corinne GONZALEZ, son Maire,

La Commune de Verfeil, représentée par Patrick PLICQUE, son Maire,

La Communauté de Communes des Coteaux du Girou, représentée par Daniel CALAS, son Président,

Le PETR Pays Tolosan, représenté par Didier CUJIVES, son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sradet) - Occitanie 2040

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional N°2023-02/12.04 en date du 9 février 2023 approuvant le Contrat Territorial Occitanie du PETR Pays Tolosan élargi à la Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain,

Vu la délibération N° 060/2020 en date du 26 novembre 2020 de la commune de Garidech, approuvant le contrat Bourg-Centre,

Vu la délibération N° 43/2020 en date du 06 juillet 2020 de la commune de Lapeyrouse-Fossat, approuvant le contrat Bourg-Centre

Vu la délibération N° 21.01.11.D01 en date du 11 janvier 2021 de la commune de Lapeyrouse-Fossat, approuvant le contrat Bourg-Centre

Vu la délibération en date du 30 janvier 2021 de la commune de Montastruc-La-Conseillère, approuvant le contrat Bourg-Centre

Vu la délibération en date du 25 juin 2020, de la commune de Verfeil, approuvant le contrat Bourg-Centre

Vu la délibération N° 2020-06-036 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou en date du 18 juin 2020

Vu la délibération du PETR Pays Tolosan en date du 28/03/2023 approuvant l'accompagnement et le suivi des contrats « Bourgs Centres »,

Vu la délibération n° 289051 de la Commission Permanente du Conseil Départemental de Haute-Garonne en date du 8 mars 2023,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XX/XX/XX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre

ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie et les politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, approuvé le 18/06/2020 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
- En organisant entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie.

Sont principalement concernées les communes de Montberon, Saint Loup Cammas.

- En actualisant les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de la Haute Garonne, le PETR Pays Tolosan, la Communauté de Communes des Coteaux du Girou et les communes de Gragnague, Garidech, Verfeil, Lapeyrouse-Fossat et Montastruc-la-Conseillère, en y associant les services de l'État (Préfecture, DDT), le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement, la Chambre de Commerces et d'Industrie et l'Établissement Public Foncier Occitanie.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité des communes vis-à-vis de son bassin de vie, ainsi que la qualité du cadre du vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- Le développement de l'offre d'habitat
- La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- L'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- Le maillage des infrastructures de mobilité
- Le développement de l'économie et de l'emploi ;

- La valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel / archéologique

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Village d'Avenir » initié et piloté par l'Etat.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie 2022 – 2028 avec le PETR Pays Tolosan élargi au Grand Ouest Toulousain, dont il est un sous-ensemble.

Article 2 : Contexte et enjeux

Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant, pour rappel :

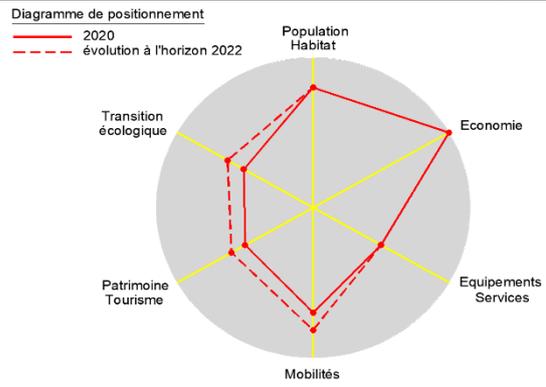
La Communauté de Communes des Coteaux du Girou est située au Nord-est du Département de la Haute-Garonne et regroupe 18 communes.



Territoire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou
Source : C3G

Fiches d'identité des bourgs-centres

Garidech, bourg structurant de la C3G : une entité au sein d'une tripolarité émergente 1/2



Place St-Roch



Parvis de l'Eglise

Population et habitat ++++++

1 768 habitants en 2020 (INSEE)
Evolution entre 2011 et 2020 : +9,8%

636 ménages
Taille moyenne des ménages : 2,8

Revenu médian par UC : 25 037 €
(C3G : 25 272 € / Haute-Garonne : 22 223 €)

636 résidences principales (95,5% du parc)
Evolution depuis 2011 : +11,8%

20 logements vacants (3% du parc)

82,5% de propriétaires

106 locatifs dont 10 HLM (16,7% du parc)

Economie ++++++

501 emplois sur la zone

Ratio emploi/habitants : 1 pour 3,5
(C3G : 1 pour 5,8)

Zone d'activités : 3

Grande et Moyenne surface : 4

Commerce de proximité : +10

Equipements et services +++++

Groupe scolaire : 212 élèves en 2019-2020

Espace Cocagne : deux salles polyvalentes de grande capacité (salle Pastel et salle Floréa)

Centre commercial

Centre médical : médecins, kinésithérapeutes

Pharmacie

Aires de jeux, skate parc

Nombreux commerces et associations

Mobilités ++++++

Proximité gare de Gagnague

Echangeur de Montastruc-la-Conseillère

Transition écologique et agricole +++++

Rénovation éclairage public

Patrimoine urbain et naturel +++++

Eglise de Saint-Jean-Baptiste et son clocher-mur inscrite à l'inventaire des M
 Château de la Cruzette
 Commanderie
 Ancien couvent
 Patrimoine vernaculaire : puits, lavoir, pigeonniers

Garidech, bourg structurant de la C3G : une entité au sein d'une tripolarité émergente

2/2

La commune de Garidech possède une identité rurale et fait partie d'une centralité émergente au sein d'un pôle constitué de trois entités (Garidech, Gragnague et Montastruc-la-Conseillère).

Elle est, au niveau de l'échangeur de Montastruc-la-Conseillère, l'entrée du territoire de la Communauté de Communes depuis l'agglomération toulousaine (A68 et RD888).

Elle accueille le pôle d'activités économiques le plus important de la Communauté de Communes. Deux grandes surfaces alimentaires sont implantées dans les zones d'activités (LIDL et Intermarché).

Quelques commerces de proximité se situent à l'extérieur du centre-ville (au Sud du centre-ville, de part et d'autre de la route d'Albi) et souffrent d'un manque de visibilité.

Elle assure également son rôle d'accueil résidentiel avec de nombreux quartiers pavillonnaires. Garidech est fortement marquée par la RD888 qui coupe le centre-ville en deux. Le stationnement est insuffisant et notamment dans les lotissements.

La commune souhaite créer des jardins publics dans le centre-ville.

La commune s'investit dans le développement durable. Le réseau d'éclairage public a fait l'objet d'une rénovation. La commune a pour projet de faire installer des bornes de recharge électrique.

Elle est identifiée au SCoT comme « pôle d'équilibre » avec la commune de Montastruc-la-Conseillère. Ce statut lui confère une capacité d'accueil de 400 logements à l'horizon 2030 avec une densité urbaine élevée de l'ordre de 20 à 25 logements/ha.

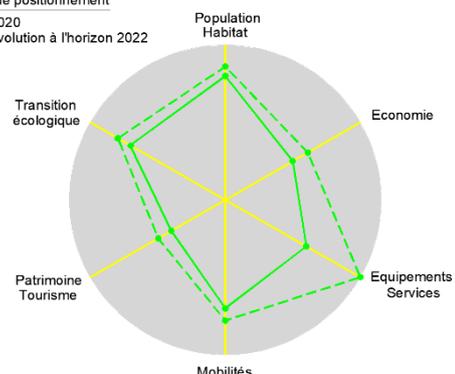
Gragnague, bourg structurant de la C3G : une entité au sein d'une tripolarité émergente

1/2



Diagramme de positionnement

— 2020
 - - - évolution à l'horizon 2022





Centre-ville



Gare

Population et habitat ++++++

2 270 habitants en 2020 (Commune)
Evolution entre 2011 et 2020 : +28,6%

674 ménages
Taille moyenne des ménages : 2,6

Revenu médian par UC : 25 671 €
(C3G : 25 272 € / Haute-Garonne : 22 223 €)

694 résidences principales (94% du parc)
Evolution depuis 2011 : +6,3%

41 logements vacants (5,5% du parc)

84,3% de propriétaires

94 locatifs dont 2 HLM (13,6% du parc)

Economie +++++

214 emplois sur la zone

Ratio emploi/habitants : 1 pour 8,3
(C3G : 1 pour 5,8)

Zone d'activités : 1

Commerce de proximité : +5

Equipements et services ++++++

Lycée (gymnase, piste d'athlétisme et terrains de sport)
Siège C3G

Groupe scolaire : 320 élèves en 2019-2020 (élèves de Saint-Jean-Lherm et Bonrepos Riquet)

Maison de santé : 2 médecins, kinésithérapeute, podologue, dentistes

Cabinet infirmières, sage-femme

Maison médicale de garde

Théâtre de verdure

Zone verte de loisirs

Stade, City parc

Projet d'installation d'une pharmacie

Construction en cours d'une résidence seniors et d'une crèche

Nombreux commerces et associations

Mobilités ++++++

Gare

Demi-échangeur

Echangeur de Montastruc-la-Conseillère

Bus Arc en Ciel, Ligne HOP

Développement de liaisons douces : pistes cyclables, piétonnières, chemins de randonnées...

Transition écologique et agricole ++++++

Rénovation éclairage public

Projet installation de bornes de recharge électrique

Utilisation de la géothermie pour le lycée

Jardins du Girou

Patrimoine urbain et naturel +++++

Eglise

Bâtiment de la Poste

La Tour

Château de Degrès

La Chaussée (chemin de randonnée)

Place de Bellegarde

Pigeonniers

Fontaine

Berges du Girou

Gragnague, bourg structurant de la C3G : une entité au sein d'une tripolarité émergente

2/2

Gragnague possède une identité rurale et fait partie d'une centralité constituée de trois entités (Garidech, Gragnague et Montastruc-la-Conseillère).

La commune est en pleine expansion. Elle connaît ces dernières années un développement important sur le plan de l'urbanisation (ZAC Trèzemines-Tuileries) qui devrait conduire sa population à atteindre les 2 800 habitants dans les trois ans à venir. Cette forte croissance démographique induira l'extension du groupe solaire.

L'implantation du Lycée au Nord de la commune a des impacts en termes d'urbanisation, d'aménagement, de déplacements et d'économie de proximité. Le secteur de « Magré » devient un pôle structurant d'équipement collectifs à l'échelle du territoire. Outre le lycée et ses équipements sportifs, il accueille la zone d'activités du Girou (vingtaine d'entreprises et le siège de la C3G), les Jardins du Girou et l'emplacement de la future zone d'activités d'intérêt communautaire.

Le centre-ville concentre une activité commerciale et de services dynamique qu'il convient de maintenir et de développer (pharmacie).

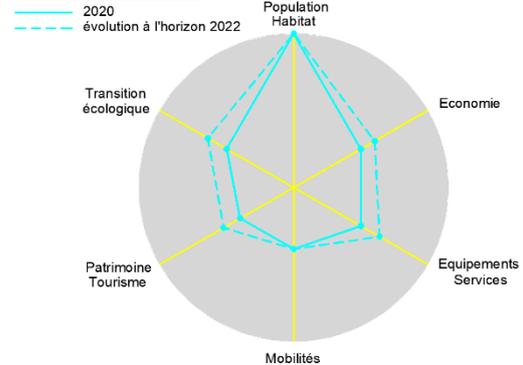
Le stationnement est en capacité suffisante mais nécessiterait une réorganisation dans le centre-ville historique où se situent les commerces et les services. Les infrastructures pour les déplacements doux (vélos/piétons) sont de qualité sur l'ensemble des zones urbanisées. Un projet de pôle d'échanges multimodal (PEM) est à l'étude sur la gare.

Lapeyrouse-Fossat, bourg relais de la C3G : une commune résidentielle aux portes de l'agglomération toulousaine

1/2



Diagramme de positionnement

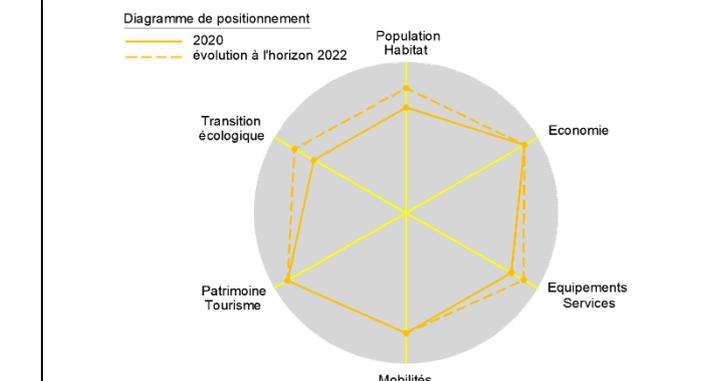


Population et habitat ++++++

| | | | |
|--|--|--|--|
| 2 821 habitants en 2020 (INSEE) <i>Evolution entre 2011 et 2020 : +4,2%</i> 1 063 ménages <i>Taille moyenne des ménages : 2,6</i> Revenu médian par UC : 27 684 € (C3G : 25 272 € / Haute-Garonne : 22 223 €) | | 1 065 résidences principales (95,5% du parc) <i>Evolution depuis 2011 : +10,1%</i> 40 logements vacants (3,6% du parc) 86,9% de propriétaires 126 locatifs dont 8 HLM (11,8% du parc locatif) | |
| Economie +++++ 294 emplois sur la zone Ratio emploi/habitants : 1 pour 9,5 (C3G : 1 pour 5,8) Commerce de proximité : 5 | | Equipements et services +++++ Groupe scolaire : 288 élèves en 2019-2020 Crèche Bibliothèque Maison des associations Pôle médical (4 médecins), cabinet de kinésithérapeute, pharmacie Stade municipal, terrains de tennis, aires de jeux, city stade Salle des fêtes, salle polyvalente Centre commercial Nombreux commerces et associations | |
| Mobilités +++++ Ligne Tisséo | | Transition écologique et agricole +++++ Centrale photovoltaïque | |
| Patrimoine urbain et naturel +++++ Eglise Mairie Lavoirs | | | |

| | |
|--|-----|
| Lapeyrouse-Fossat , bourg relais de la C3G : une commune résidentielle aux portes de l'agglomération toulousaine | 2/2 |
| <p>La commune de Lapeyrouse-Fossat possède une identité périurbaine sous influence métropolitaine au Sud du territoire. La commune reste cependant rurale au Nord avec le maintien des espaces agricoles. Elle comporte quatre hameaux historiques bien distincts du centre-ville. Les zones urbanisées sont essentiellement pavillonnaires.</p> <p>Elle assure un rôle de transition entre l'espace rural de la Communauté de Communes et la densité urbaine de l'agglomération toulousaine. Elle possède des capacités d'urbanisation importantes.</p> <p>La mixité sociale se développe à travers une offre d'accueil diversifiée en logements pour les jeunes et les séniors.</p> <p>Un pôle commercial est situé à l'entrée Nord de la commune. Les autres services et commerces sont implantés sur l'axe principal. La commune dispose d'une gamme complète de commerces de première nécessité. Son offre de commerces et services a pu être conservée mais demande à être dynamisée.</p> <p>L'entreprise d'ingénierie informatique (Coperbee) s'est installée sur la commune et souhaiterait pouvoir développer son activité. Rénovation d'un ancien bâtiment et elle emploie une trentaine de personnes.</p> <p>Les infrastructures existantes pour les déplacements doux sont de qualité cependant des connexions avec les hameaux historiques sont à prévoir.</p> <p>Les capacités de stationnement sont suffisantes dans le centre-ville.</p> | |

Montastruc-la-Conseillère, bourg structurant de la C3G : une entité au sein d'une tripolarité émergente 1/2



Population et habitat ++++++

3 554 habitants en 2020 (INSEE)
Evolution entre 2011 et 2020 : +8,5%
1 411 ménages
Taille moyenne des ménages : 2,4
 Revenu médian par UC : 24 951 €
 (C3G : 25 272 € / Haute-Garonne : 22 223 €)

1 393 résidences principales (91,4% du parc)
Evolution depuis 2011 : +13,2%
 110 logements vacants (7,3% du parc)
 74,5% de propriétaires
 328 locatifs dont 120 HLM (23,6% du parc locatif)

Economie ++++++

962 emplois sur la zone
Ratio emploi/habitants : 1 pour 3,5
 (C3G : 1 pour 5,8)
 Zone d'activités : 1
 Commerce de proximité : +15

Equipements et services ++++++

Groupes scolaires : 526 élèves en 2019-2020
 Collège : 616 élèves en 2019-2020
 Lycée professionnel : 197 élèves en 2019-2020
 Gymnases
 Maison des jeunes et de la Culture (MJC)

| | | |
|--|--|-----|
| | Bibliothèque municipale Nombreuses associations Stade, terrains de tennis, City Park, salle Jacques Brel, salle polyvalente Simone Veil Médecins, Pharmacie Nombreux commerces et associations | |
| Mobilités ++++++ | Transition écologique et agricole ++++++ | |
| Gare- Pole d'échange Multimodal Echangeur | Rénovation éclairage public Bornes de recharge électrique Voitures électriques Collecteur de déchets Réseau chaleur à l'étude | |
| Patrimoine urbain et naturel ++++++ | | |
| Maison située rue de la Brèche Maison de brique datant du XIX ^{ème} siècle Château de Lasserre Château de La Valade datant du XVII ^{ème} siècle Eglise Saint-Barthélemy Château Campagne Château de Montastruc | Ancien collège construit au XIX ^{ème} siècle Salle Jacques Brel Ancien presbytère Ancien lavoir La gloriette, à l'entrée de l'école Vinsonneau Abreuvoir Puits devant l'église | |
| Montastruc-la-Conseillère , bourg structurant de la C3G : une entité au sein d'une tripolarité émergente | | 2/2 |
| <p>Montastruc-la-Conseillère constitue, avec Verfeil, l'un des deux pôles historiques de la Communauté de Communes (anciens chefs-lieux de canton).</p> <p>Située aux portes de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, Montastruc-La-Conseillère est une ville qui s'étend sur un paysage de coteaux, à moins de 20 Kilomètres de Toulouse. La commune bénéficie de la proximité de grandes infrastructures de transport : la RD888, l'autoroute A68 (axe de liaison privilégié entre Toulouse et Albi) et le réseau ferré reliant Toulouse aux villes du Tarn via sa gare située au centre-ville, drainant l'essentiel du trafic Nord/Est de l'aire urbaine de Toulouse.</p> <p>Son bourg s'organise autour d'un centre historique marqué par une ancienne bastide moyenâgeuse.</p> <p>La commune dispose d'un bon niveau d'équipements et d'une offre commerciale en cœur de village, lesquels sont complétés par la zone d'activités artisanales située à l'entrée Ouest de la commune.</p> <p>Forte de ces infrastructures et équipements, Montastruc-La-Conseillère draine une population provenant des communes limitrophes et des coteaux voisins. Elle constitue ainsi une polarité importante et dynamique au centre du territoire intercommunal des Coteaux du Girou dont elle est membre.</p> <p>L'attractivité de Montastruc-La-Conseillère, constatée et confirmée par la courbe démographique en constante progression, tient en particulier au cadre de vie qu'elle offre. Ce cadre de vie est la résultante d'un environnement favorable puisque la commune se situe au milieu d'un espace naturel et agricole préservé, entretenu et valorisé.</p> <p>La collectivité veut étudier avec vigilance les projets de construction proposés pour que ceux-ci s'intègrent en douceur dans l'environnement bâti et paysager de la commune afin de maintenir l'identité architecturale du territoire.</p> <p>Elle veut également s'inscrire dans une démarche environnementale avec pour objectifs écologiques la volonté de changer de système énergétique et de s'orienter vers des solutions basées sur des ressources renouvelables.</p> | | |

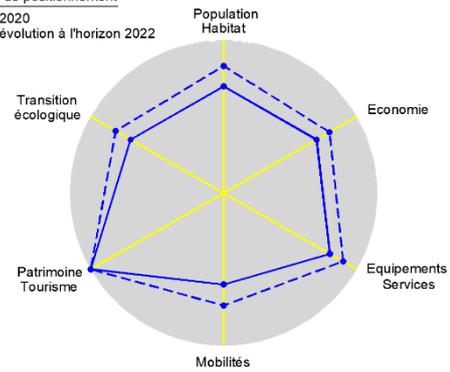
Verfeil, pôle structurant de la C3G : une polarité émergente aux portes

Superficie : 4 123 hectares



Diagramme de positionnement

— 2020
- - - évolution à l'horizon 2022



Parc de Verfeil



Centre-ville

Population et habitat ++++++

3 695 habitants en 2020 (Commune)
Evolution entre 2011 et 2020 : +12,6%

1 401 ménages
Taille moyenne des ménages : 2,5

Revenu médian par UC : 23 374 €
(C3G : 25 272 € / Haute-Garonne : 22 223 €)

1 452 résidences principales (91,6% du parc)
Evolution depuis 2011 : +13,3%

119 logements vacants (7,5% du parc)

73,4% de propriétaires

354 locatifs dont 33 HLM (24,4% du parc locatif)

Economie ++++++

778 emplois sur la zone

Ratio emploi/habitants : 1 pour 4,5
(C3G : 1 pour 5,8)

Zones d'activités : 3

Grande et Moyenne surface : 1

Commerce de proximité : +15

Equipements et services ++++++

Groupes scolaires : 540 élèves en 2019-2020

Collège : 400 élèves en 2019-2020

Gymnases : 2

Terrains de tennis, de foot et de rugby

Crèche

Ludothèque

Centre socio-culturel d'En Solomiac

Piscine d'été

Parc paysagé avec espaces de jeux

Médecins, Pharmacie

Nombreux commerces et associations

Mobilités ++++++

Echangeur

Transition écologique et agricole ++++++

Rénovation éclairage public

Bornes de recharge électrique

Voiture électrique

Réseau chaleur à l'étude

Patrimoine urbain et naturel ++++++

Centre-ville historique

Château du XII^{ème} siècle

Portes fortifiées (Vauraise et Tolosane)

Mur de la place des Poilus

Trois églises dont l'église Saint-Blaise inscrite aux Monuments Historiques

Moulin de Nagas

Cimetière des petites filles modèles

Lacs du Laragou et de la Balerme

| Verfeil, pôle structurant de la C3G : une polarité émergente aux portes du Tarn et de Toulouse | 2/2 |
|--|-----|
| <p>Verfeil constitue, avec Montastruc-la-Conseillère, l'un des deux pôles historiques de la Communauté de Communes et assure son rôle d'ancien chef-lieu de canton.</p> <p>Elle est la commune la plus peuplée de la Communauté de Communes des Côteaux du Girou. Le projet d'autoroute Toulouse-Castres avec deux échangeurs sur la commune devrait augmenter dans les prochaines années son attractivité.</p> <p>Verfeil joue incontestablement un rôle de bourg-centre au sein d'un territoire rural, notamment auprès des communes de son ancien canton. En effet, la commune propose la quasi-totalité des services de proximité ainsi que les principaux services et structures d'éducation de niveau intermédiaire avec, notamment, un pôle scolaire allant de la maternelle au collège.</p> <p>Elle offre aussi des espaces de loisirs dans un environnement de qualité (lacs du Laragou et de la Balerme) et de nombreuses animations culturelles. D'un point de vue touristique, l'environnement naturel et le centre historique sont des atouts indéniables.</p> <p>La zone d'activités de Piossane regroupe aujourd'hui près de 40 entreprises. Une vingtaine de commerces de proximité se situent en centre-ville. Une grande surface alimentaire implantée en entrée de ville permet de limiter l'évasion commerciale (projet d'agrandissement). La polarité commerciale de Verfeil dispose d'une offre de commerces et services complète. Elle constitue un pôle commercial de proximité pour les communes périphériques rurales et bénéficie d'une accessibilité routière performante avec l'A680.</p> <p>Les déplacements entre les différents quartiers sont difficiles en raison de la topographie et de l'absence de liaisons douces pour les piétons et de pistes cyclables. Le stationnement est en capacité suffisante mais nécessiterait une réorganisation dans le centre-ville historique.</p> <p>Située à l'Est de la Communauté de Communes, Verfeil est une polarité émergente aux portes du Tarn qui devrait se renforcer avec l'arrivée de l'autoroute.</p> <p>Les enjeux pour la commune sont d'anticiper le développement démographique et de conserver une attractivité touristique avec la remise en valeur de son centre historique et la pérennisation de son appareil commercial et de services.</p> | |

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation

Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant, pour rappel :

L'enjeu majeur pour le territoire de la Communauté de Communes des Côteaux du Girou est d'accueillir de nouvelles populations tout en préservant la qualité du cadre de vie et de l'environnement.

L'évolution démographique impacte tout le territoire de la Communauté de Communes et l'oblige à définir de nouvelles orientations et stratégies pour l'accueil des populations, le logement, l'accès aux services, la mobilité et le développement économique.

La proximité de la métropole et l'accroissement de la population nécessitent que soient poursuivies la mise à niveau des équipements existants mais aussi la réalisation de nouvelles installations pour accueillir dans les meilleures conditions les nouveaux arrivants. L'objectif est aussi de préserver et développer les emplois localement ainsi que de maintenir les commerces et services de proximité.

La décision de la Région Occitanie d'implanter un lycée sur la commune de Gragnague implique la construction d'équipements/d'infrastructures annexes (gymnase, aménagement de voirie) dont une

partie est à la charge de la commune de Gragnague et de la Commune de Gragnague. Les investissements sont prioritaires.

La Communauté de Communes et notamment les cinq bourgs-centres possèdent un patrimoine culturel, historique et architectural riche qu'il convient de préserver et mettre en valeur afin de renforcer l'offre touristique.

Le développement de la mobilité douce est également une priorité. La Communauté de Commune souhaite s'appuyer sur le Girou comme « support de mobilité douce ». Sur cette « colonne vertébrale » viennent se greffer les cheminements doux existants ainsi que de nouveaux cheminements pouvant desservir les centres-villes et les équipements structurants (gares, lycée).

La proportion de terres agricoles est forte sur le territoire. L'activité agricole doit faire face à :

- La réduction progressive des terres et des agriculteurs peinant à trouver leurs successeurs
- La reconstruction de la filière maraîchage
- L'évolution vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement

La stratégie de développement et de valorisation se décline dans un plan d'actions basé sur une approche transversale du territoire et du développement de chaque bourg-centre dans une optique de synergie et de complémentarité.

| |
|--|
| AXE STRATEGIQUE 1 : RENFORCER L'EQUILIBRE TERRITORIAL |
| ACTION 1.1 Anticiper l'augmentation et l'évolution de la composition de la population |
| ACTION 1.2 Conserver un équilibre territorial et renforcer les synergies des bourgs-centres |
| AXE STRATEGIQUE 2 : RENFORCER LA VITALITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE DU TERRITOIRE |
| ACTION 2.1 Accueillir et accompagner les entreprises |
| ACTION 2.2 Conserver un maillage de commerces et services de proximité |
| ACTION 2.3 Créer une offre touristique pérenne sur le territoire de la C3G |
| ACTION 2.4 Mettre en valeur les centres historiques et rénover le patrimoine |
| ACTION 2.5 Valoriser les espaces publics pour favoriser la commercialité et l'attractivité du territoire |
| AXE STRATEGIQUE 3 : MAINTENIR L'OFFRE ET LA DIVERSITE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES |
| ACTION 3.1 Créer de nouveaux équipements et services structurants en faveur de la jeunesse et de la vie associative |
| ACTION 3.2 Assurer les services publics essentiels pour les populations nouvelles et existantes |
| AXE STRATEGIQUE 4 : METTRE EN ŒUVRE UNE MOBILITE PLUS RESPONSABLE |
| ACTION 4.1 Créer des liens en mobilité douce |
| ACTION 4.2 Favoriser l'utilisation des transports en commun et le covoiturage |
| AXE STRATEGIQUE 5 : SOUTENIR LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET AGRICOLE |
| ACTION 5.1 Préserver les ressources naturelles et engager le territoire dans la transition énergétique |
| ACTION 5.2 Accompagner un modèle agricole et alimentaire plus vertueux |

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2026** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2026 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont

vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du PETR Pays Tolosan élargi au Grand Ouest Toulousain, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un **programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I.)** qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Article 5 : Contributions et partenariats

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

- Du territoire communautaire de Communauté de Communes des Coteaux du Girou

Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant, pour rappel :

Le programme d'actions pluriannuel décliné par les communes de Garidech, Gragnague, Lapeyrouse-Fossat, Montastruc-la-Conseillère et Verfeil s'intègre et viendra enrichir le projet de territoire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou qui déjà, s'inscrit dans le projet d'ensemble du territoire PETR Pays Tolosan.

Il contribuera aussi à conforter son positionnement et son rayonnement à l'échelle du SCOT Nord Toulousain.

- Du territoire de projet territorial régional du PETR Pays Tolosan

Sur le Territoire du PETR Pays Tolosan, ce sont 26 communes pré-fléchées vers le dispositif Bourg Centre. Et elles jouent un rôle central sur le territoire et doivent répondre aux attentes de la population dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la jeunesse, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, de loisirs, sportifs...

Le projet de contrat territorial du PETR Pays Tolosan Occitanie 2022-2028 est un document partagé et fédérateur qui permet la déclinaison de la vision des élus en actions opérationnelles.

Il assure une cohérence des différentes politiques menées et décline une vision stratégique commune en plans d'actions. Le projet de territoire s'articule autour de 3 grands enjeux dans lesquels le contrat bourg-centre de Cadours s'inscrit pleinement.

| | | |
|--|---|--|
| <p>ENJEU 1 <i>Améliorer et préserver la qualité de vie</i></p> | <p>Objectif Stratégique 1 <i>Développer des équipements et services à la population</i></p> | <p>Mesure Opérationnelle 1.1 <i>Aménagements des espaces publics et valorisation des Bourgs Centres</i></p> |
| | | <p>Mesure Opérationnelle 1.2 <i>Accompagnement à l'élaboration d'un projet global et transversal de développement et de valorisation du Bourg Centre</i></p> |
| | | <p>Mesure Opérationnelle 1.3 <i>Lutter contre la désertification médicale</i></p> |
| | <p>Objectif Stratégique 2 <i>Libérer les énergies sportives et culturelles</i></p> | <p>Mesure Opérationnelle 2.1 <i>Répondre aux besoins en équipements et services aux publics</i></p> |
| | | <p>Mesure Opérationnelle 2.2</p> |

| | | |
|--|--|--|
| | | <p>Construction de services mutualisés</p> <p>Mesure Opérationnelle 2.3</p> <p><i>Lieux d'accueil en faveur de la petite enfance</i></p> |
|--|--|--|

| | | |
|---|--|---|
| <p>ENJEU 2 Soutenir une économie responsable, plurielle et diversifiée</p> | <p>Objectif Stratégique 3</p> <p>Démultiplier l'activité et l'emploi</p> | <p>Mesure Opérationnelle 3.1</p> <p><i>Asseoir la destination touristique du Pays Tolosan</i></p> |
| | | <p>Mesure Opérationnelle 3.2</p> <p><i>Développer et qualifier les infrastructures économiques</i></p> |
| | | <p>Mesure Opérationnelle 3.3</p> <p><i>Expérimenter de nouvelles formes de travail</i></p> |
| | <p>Objectif Stratégique 4</p> <p>Accompagner une économie plus résiliente et vertueuse</p> | <p>Mesure Opérationnelle 4.1</p> <p><i>Développer et structurer les filières courtes</i></p> |
| | | <p>Mesure Opérationnelle 4.2</p> <p><i>Réaliser des études préalables et aider au démarrage d'activités nouvelles</i></p> |
| | | <p>Mesure Opérationnelle 4.3</p> <p><i>Sensibiliser la population à l'économie circulaire</i></p> |
| <p>ENJEU 3 Favoriser un développement engagé dans la lutte contre le changement climatique</p> | <p>Objectif Stratégique 5</p> <p>Faire circuler les hommes, les données et les flux</p> | <p>Mesure Opérationnelle 5.1</p> <p><i>Développer l'intermodalité</i></p> |
| | | <p>Mesure Opérationnelle 5.2</p> <p><i>Création de connexions physiques</i></p> |
| | | <p>Mesure Opérationnelle 5.3</p> <p><i>Innover et expérimenter pour un territoire connecté</i></p> |
| | <p>Objectif Stratégique 6</p> <p>Impulser la transition énergétique et écologique</p> | <p>Mesure Opérationnelle 6.1</p> <p><i>Préserver et valoriser les ressources naturelles</i></p> |
| | | <p>Mesure Opérationnelle 6.2</p> <p><i>Favoriser les énergies propres</i></p> |
| | | <p>Mesure Opérationnelle 6.3</p> <p><i>Renforcer la performance énergétique et promouvoir la mise en œuvre d'énergies renouvelables dans les bâtiments publics</i></p> |

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- Du territoire communautaire de Communauté de Communes des Coteaux du Girou

Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant, pour rappel :

La Communauté de Communes des Coteaux du Girou interviendra en tant que porteur de projet dans les domaines relevant de ses compétences propres. Elle pourra également participer aux projets de maîtrise d'ouvrage communale sous la forme de versement de fonds de concours.

- Du territoire de projet territorial régional du PETR Pays Tolosan

Le PETR Pays Tolosan coordonne plusieurs outils contractuels permettant de réaliser les actions en cohérence avec le projet de territoire.

Pour cela, le PETR Pays Tolosan peut accompagner les projets inscrits dans le cadre du Contrat Bourg Centre de Cadours au travers :

- Du Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées Méditerranée 2022-2027, Commission Permanente de la Région le 9 février 2023,
- Du Contrat de Relance et de Transition Écologique 2020-2026 signé avec l'Etat et la CCHT,
- Du programme LEADER 2023-2027.

Au titre de ces procédures contractuelles, les services du PETR Pays Tolosan pourront être sollicités afin d'apporter une assistance technique à la recherche des moyens financiers mobilisables dans la mise en œuvre des projets ainsi que pour le suivi des dossiers de demande de subvention auprès des partenaires.

Le PETR Pays Tolosan est le relais local du dispositif « Bourgs Centres » qui permet de soutenir les projets de développement et de valorisation des bourgs centres pour renforcer leur attractivité, notamment par l'aménagement de leurs espaces publics, leurs équipements....

Article 5-3 : Articulation et complémentarité avec le programme « Villages d'avenir »

Pour les communes de Gagnague et Garidech et la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, la bonne articulation entre le programme « Villages d'avenir » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie » est essentielle (labellisation de Gagnague et Garidech dans le dispositif « Villages d'avenir » par annonce ministérielle du 21 décembre 2023).

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département de la Haute-Garonne et modalités d'intervention et contributions de celui-ci

En tant que chef de file de la solidarité territoriale et garant de l'équilibre des territoires, le Conseil départemental de la Haute-Garonne accompagne les communes jouant un rôle de centralité ou de pôle sur un territoire pour améliorer l'accessibilité, la proximité et l'autonomie des bassins de vie.

A cet effet, il soutient historiquement les investissements et les projets qui visent à redynamiser les communes : requalification de voiries et d'espaces publics, équipements publics, habitats, espaces publics, infrastructures numériques, projets touristiques...

En valorisant et coordonnant ses dispositifs existants, le Conseil départemental souhaite apporter une meilleure réponse aux besoins des communes, petites et grandes, et une aide optimale à chaque projet intégrant l'ensemble des interventions départementales dès le démarrage du projet. Cette politique départementale s'inscrit en complémentarité des dispositifs de l'Etat et de la Région pour apporter des aides financières optimisées.

Le Conseil départemental étudiera les dossiers de demandes de subvention qui lui seront adressés selon ses règlements en vigueur.

En intervenant sur les communes haut-garonnaises porteuses d'un projet pour leur centralité favorisant le vivre ensemble, le Département déploiera un parcours d'accompagnement global nommé « cœur de vie ». Dans ce parcours d'ingénierie et de conseils pluridisciplinaires, le Département sera attentif aux enjeux de la transition écologique et du vivre ensemble.

Le Conseil départemental sera aussi à l'écoute des besoins de demain, des aspirations des citoyens dans leur désir d'un bien vivre retrouvé et convivial, en proposant une réflexion d'aménagement prospective et participative, dans la continuité de la démarche Haute-Garonne Demain.

Enfin, le Conseil départemental participera aux comités techniques et à l'occasion du suivi et de l'état d'avancement des projets découlant de cette convention.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **La qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...)
- **Le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...)
- **Les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...)
- **Le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...)
- **L'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 6 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,

- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie Positive » qui a pour objectifs de :

- Réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- Multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques

ARIS

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a souhaité créer en 2020 l'Agence Régionale des Investissements Stratégiques (ARIS), afin de relocaliser en Occitanie des activités ou savoir-faire clés indispensables, assurer l'autonomie de la région sur le plan économique, accélérer la transition écologique du territoire et favoriser l'émergence de l'économie de demain.

Créée pour répondre aux enjeux forts de relocalisation et de souveraineté mis en exergue par la crise COVID, l'ARIS va permettre d'accompagner les meilleurs projets des entreprises d'Occitanie de nature à renforcer l'autonomie et la résilience des filières industrielles stratégiques, tout en développant les filières d'avenir.

L'ARIS va permettre de soutenir des projets en particulier dans les secteurs clés de la santé, l'alimentation, les transports intelligents, la transition climatique et le numérique... en devenant actionnaire d'entreprises régionales sur des projets de création, de diversification, de développement ou de transformation avec des solutions de portage immobilier : mobilisation de fonds propres ou quasi fonds propres et constitution de sociétés de projets.

L'objectif de la Région est de permettre aux entreprises locales de développer sur le sol régional, les activités dont nous avons besoin.

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions

de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP). ID : 031-243100732-20240704-202407067-DE

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr ou par téléphone au 05 61 11 03 11.

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr et stephanie.balsan@laregion.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par les communes de Garidech, Gagnague, Lapeyrouse-Fossat, Montastruc-La-Conseillère, Verfeil et la Communauté de Communes des Coteaux du Girou.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- Les Communes de Garidech, Gragnague, Lapeyrouse-Fossat, Montastruc-La-Conseillère, et Verfeil,
- La communauté de communes des Coteaux du Girou,
- Le PETR Pays Tolosan
- La Région,
- Le Département,

&é

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...).

Pour les Communes concernées par le programme « Petites Villes de Demain » porté par l'Etat, une gouvernance commune sera recherchée avec le Comité de Pilotage du Contrat Bourg-Centre au nom de l'intelligence collective et dans une logique de simplification de l'action publique locale.

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par les communes de Garidech, Gragnague, Lapeyrouse-Fossat, Montastruc-La-Conseillère et Verfeil et de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.



Fait à XXXXXXXXXXXX le XXXXXX

| | | |
|--|--|--|
| <p>Le Maire de la Commune de GARIDECH</p> <p style="text-align: center;">Signature</p> | <p>Le Maire de la Commune de GRAGNAGUE</p> <p style="text-align: center;">Signature</p> | <p>La Maire de la Commune de LAPEYROUSE-FOSSAT</p> <p style="text-align: center;">Signature</p> |
| <p>Le Maire de la Commune de MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE</p> <p style="text-align: center;">Signature</p> | <p>Le Maire de la Commune de VERFEIL</p> <p style="text-align: center;">Signature</p> | <p>Le Président de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou</p> <p style="text-align: center;">Signature</p> |
| <p>Le-La Président-e du P.E.T.R. Pays Tolosan</p> <p style="text-align: center;">Signature</p> | <p>Le Président du Département de la Haute-Garonne</p> <p style="text-align: center;">Signature</p> | <p>La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée</p> <p style="text-align: center;">Signature</p> |

Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS

L'attention est attirée sur le fait que l'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.

Ainsi, il convient de prendre en considération les éléments suivants :

- *Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier de demande de subvention à déposer formellement auprès de la Région et le cas échéant, auprès des autres financeurs sollicités.*
- *Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :*
 - o *Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;*
 - o *Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial correspondant ;*
 - o *Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.*

| | |
|---|---|
| Axe 1 | Fiche action 1.1. |
| Renforcer l'équilibre territorial | Anticiper l'augmentation et l'évolution de la composition de la population |
| PRESENTATION DE L'ACTION | |
| Contexte | |
| <p>La Communauté de Commune des Coteaux du Girou fait partie de la couronne périurbaine du Nord de l'agglomération toulousaine. C'est un territoire hétérogène majoritairement rural avec des centres-bourgs urbains denses. Sa fonction est principalement résidentielle. Elle joue un rôle important dans l'accueil des populations, notamment des actifs travaillant sur l'agglomération toulousaine. La population de la Communauté de Communes connaît une forte évolution depuis les années 1980. Cette croissance s'est traduite par la construction de nombreux logements. La production de logements neufs et notamment sociaux sera encadrée par le futur PLUi.</p> | |
| Objectifs stratégiques | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Anticiper le développement démographique en termes de logements, d'équipements, de services et d'infrastructures - Favoriser la mixité sociale et urbaine - Contenir l'urbanisation autour des centres urbains existants en veillant à son intégration | |
| DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES | |

Projet 1.1.1. : Création de logements sociaux dans différents quartiers

Descriptif : Soutenir la création de logements sociaux – Garidech

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d’ouvrage : Commune de Garidech/ Privé-Bailleurs sociaux

Coût estimatif : non connu

Calendrier prévisionnel :

□ 2025 Etude

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : EPF, BET

Partenariat financier : Etat, ANAH, CDC,

Région : peut accompagner la création de logements sociaux dans la limite d’un programme jusqu’en 2027 et maximum 5 logements.



Lotissement avec logements sociaux

Projet 1.1.2. : Projet de Résidence Service Senior lieudit « Le Claouset » - Gragnague -

Descriptif : Projet qui se situera près d’une zone commerciale ainsi que d’un pôle de santé, sera bâti sur 4.4 ha. Résidence qui proposera 75 logements

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d’ouvrage : Privé

Coût estimatif : éléments connus à ce stade du projet

Calendrier prévisionnel :

x 2023

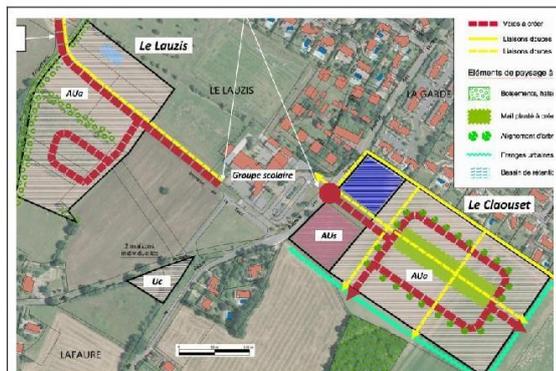
x 2024

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Le département

Document graphique



Projet 1.1.3. : Création de logements sociaux dans différents quartiers

Descriptif : Soutenir la création d'une cinquantaine de logements sociaux – Verfeil

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : Privé

Coût estimatif : non connu

Calendrier prévisionnel :

□ 2023-2028 travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : , EPF, BET

Partenariat financier : Etat, ANAH, CDC,

Région : peut accompagner la création de logements sociaux dans la limite d'un programme jusqu'en 2027 et maximum 5 logements.



Projet ALTEAL : création de 50 logements sociaux

Projet 1.1.4 :

Projet de lotissement lieudit « Le Claouset » et « Le Lauzis » - Gragnague

Descriptif : le lotissement « Le Lauzis » sera édifié sur une parcelle de 3.5 ha où l'on trouvera 50 à 52 maisons individuelles. Lotissement « Le Claouzet » sur une parcelle de 4,4 ha pour environ 66 logements.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : Privé

Coût estimatif : éléments connus à ce stade du projet.

Calendrier prévisionnel :

x 2024

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

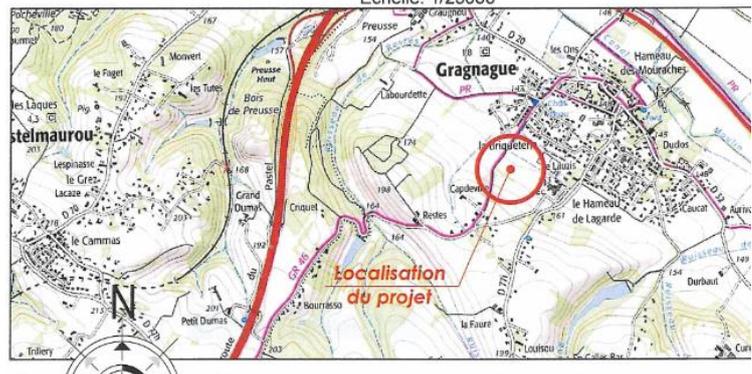
Partenariat financier : Le département ...)

Département de la Haute-Garonne
Commune de GRAGNAGUE
Section Cadastre : D - Lieudit " LE LAUZIS "



PLAN DE SITUATION

Echelle: 1/25000



Projet 1.1.5 : Construction d'une résidence senior dans le centre-bourg de Verfeil

Descriptif : Soutenir la création d'une résidence senior de 100 logements

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : Privé

Coût estimatif : non connu

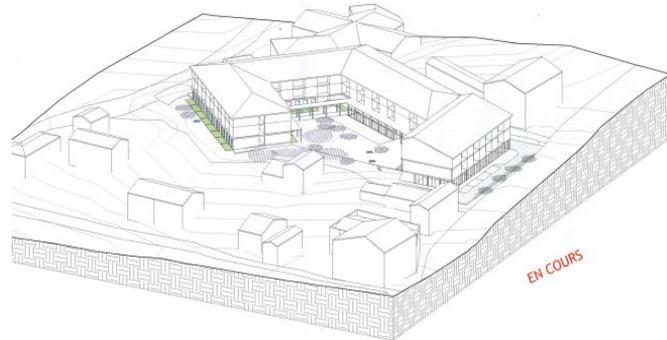
Calendrier prévisionnel : 2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : BET, réseau 31, CD31

Partenariat financier : à définir

Projet Résidence senior : 100 logements



Axe 2**Fiche action 2.1****Renforcer la vitalité économique et
touristique du territoire****Accueillir et accompagner les entreprises****PRESENTATION DE L'ACTION****Contexte**

La Communauté de Communes des Coteaux du Girou est un territoire attractif pour de nombreuses entreprises du fait de la desserte de l'autoroute A68 et de la proximité de la métropole Toulousaine. Cette attractivité va se trouver renforcée par le projet de dédoublement de l'autoroute A680 qui va faire des coteaux un nouveau pôle professionnel pour les travailleurs du Tarn. Cette évolution du territoire doit être accompagnée de mesures visant à préserver le cadre de vie de qualité qui en fait son identité.

Objectifs stratégiques

- Permettre l'accueil des nouvelles entreprises avec un développement équilibré et maîtrisé des zones d'activités
- Analyser les secteurs d'accueil existants, leur potentiel ou leur obsolescence
- Sélectionner les entreprises prometteuses ayant un intérêt durable pour l'intercommunalité
- Limiter l'impact visuel de type industriel dans le paysage de la C3G en proposant des orientations d'aménagements paysagers
- Concentrer les pôles en des lieux propices au développement de l'intercommunalité

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.1.1. : Création d'une nouvelle zone d'activité à proximité du Lycée et de la zone artisanale actuelle

Descriptif : Création d'une nouvelle zone d'activité autour du Lycée – Gragnague sur une superficie de 7 ha pour une trentaine de lots. Bureaux, commerces, artisanat...

Référentiel territorial du Pacte Vert : 5 et 6

Maître d'ouvrage : C3G

Coût estimatif : En attente

Calendrier prévisionnel :

X 2025

XV2024

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier :



Projet 2.1.2. : Création d'une zone artisanale

Descriptif : la commune de Lapeyrouse-Fossat dispose d'un espace aux abords de la centrale photovoltaïque et souhaite acquérir le foncier aux alentours pour développer une zone artisanale.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 5 et 6

Maître d'ouvrage : C3G + privé

Coût estimatif : non défini à ce jour

Calendrier prévisionnel :

2023 études

2024 travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, PETR

Partenariat financier : C3G

**Projet 2.1.3 : Créer des pôles d'activités spécifiques : création d'un Tiers-Lieu-Espace partagé - Coworking**

Descriptif : la commune de Montastruc-La-Conseillère dispose d'espaces en friches aux abords de sa gare. Elle va acquérir le foncier ainsi que les bâtiments dès 2024 pour développer des espaces de travail comme des espaces de coworking dans les bâtiments existants en réponse au développement du télétravail. Elle souhaite permettre une valorisation du site en aménageant les espaces environnants.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : C3G + privé

Coût estimatif : 1 500 000€

Calendrier prévisionnel :

x 2024 (acquisition foncière)

x 2026 (travaux)

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : SNCF, Etat, Région (sous réserve des dispositifs en vigueur)



| | | | | | | | |
|--|--|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|---|
| Axe 2 | Fiche action 2.2 | | | | | | |
| Renforcer ma vitalité économie et touristique du territoire | Conserver un maillage de commerces et services de proximité | | | | | | |
| PRESENTATION DE L'ACTION | | | | | | | |
| Contexte | | | | | | | |
| <p>Les cinq communes bourgs-centres ont pour objectif de maintenir les commerces et services de proximité qui dynamisent les centres-villes et permettent de conserver l'esprit « village » de leur territoire. La concurrence des grandes surfaces situées dans l'agglomération toulousaine représente une menace pour le maintien de cette offre de proximité.</p> | | | | | | | |
| Objectifs stratégiques | | | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et favoriser le développement d'une offre commerciale de proximité complémentaire - Améliorer l'accessibilité des commerces de proximité - Créer une stratégie d'animation commerciale à l'échelle intercommunale - Attirer la clientèle touristique dans les commerces locaux | | | | | | | |
| DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES | | | | | | | |
| <p>Projet 2.2.1 : Communication sur l'offre d'équipements services et commerces – Gragnague</p> <p>Descriptif : la commune souhaite installer des panneaux d'information dans le centre-bourg afin d'indiquer la localisation des commerces et services</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 6</p> <p>Maître d'ouvrage : C3G</p> <p>Coût estimatif : En attente information élus</p> <p>Calendrier prévisionnel : En attente information élus</p> <table border="0"> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2022</td> <td><input type="checkbox"/> 2025</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2023</td> <td><input type="checkbox"/> 2026</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2024</td> <td><input type="checkbox"/> 2027-2028</td> </tr> </table> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CAUE, PETR Partenariat financier : commune</p> | <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 | <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 | <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |  <p><i>Illustration signalétique</i></p> |
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 | | | | | | |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 | | | | | | |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 | | | | | | |

Projet 2.2.2. : extension du centre commercial existant – Lapeyrouse-Fossat -

Descriptif : La commune souhaite mettre à disposition un terrain communal pour permettre l’extension du centre commercial. C’est une demande très forte des commerçants et de la population

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d’ouvrage : commune + privé

Coût estimatif : non défini à ce jour

Calendrier prévisionnel :

- 2023 études
- 2024 travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, PETR

Partenariat financier : C3G



Projet 2.2.3 : Implantation d’un supermarché bio et d’une pharmacie

Descriptif : la commune de Gragnague souhaite développer les commerces et services pour répondre aux attentes de sa population croissante. La commune souhaite donc créer des locaux pour l’installation d’un supermarché bio et une pharmacie.

Ouverture d’un centre commercial « Les portes de Gragnague »

Référentiel territorial du Pacte Vert : 5/6

Maître d’ouvrage : commune de GRAGNAGUE

Coût estimatif : En attente information élus

Calendrier prévisionnel : En attente information élus

- 2022
- 2023
- 2024
- 2025
- 2026
- 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier :



| | |
|---|--|
| Axe 2 | Fiche action 2.3 |
| Renforcer la vitalité économie et touristique du territoire | Créer une offre touristique pérenne sur le territoire de la C3G |
| PRESENTATION DE L'ACTION | |
| Contexte | |
| <p>Le territoire des coteaux du Girou est un territoire où il fait bon vivre et se promener. Les coteaux offrent des points de vue remarquables sur la vallée du Girou et de nombreux bois et lacs sont accessibles à la population et aux visiteurs.</p> <p>Les nombreux châteaux, églises et moulins forment un patrimoine architectural de qualité qui mérite d'être valorisé. La C3G souhaite exploiter ce potentiel patrimonial en proposant une offre touristique complète. Une action intercommunale de mise en place de plaques informatives pour les bâtiments historiques a d'ores et déjà été menée par la C3G. Afin de poursuivre ce travail, l'organisation d'un parcours touristique reliant les divers points attractifs du territoire permettra de guider les visiteurs vers ces sites.</p> | |
| Objectifs stratégiques | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Proposer un parcours touristique et culturel à l'échelle de la C3G - Consolider la signalétique - Mettre en place des lieux d'accueil des touristes (parkings/ hôtels / restaurants) - Communiquer sur l'offre touristique | |
| DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES | |
| <p>Projet 2.3.1 : Mise en œuvre de signalétique</p> <p>Descriptif : La signalétique directionnelle doit être développée sur l'ensemble du territoire intercommunal. La mise en place de plaques d'information doit se poursuivre.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 6</p> <p>Maître d'ouvrage : C3G ou Communes</p> <p>Coût estimatif : En attente information élus .</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CAUE, PETR Partenariat financier : Communes/C3G</p> | |

Projet 2.3.2. : Aménagement d'un gîte et d'une résidence sénior » sur la commune de Gragnague

Descriptif :

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : Privé

Coût estimatif -En attente information élus

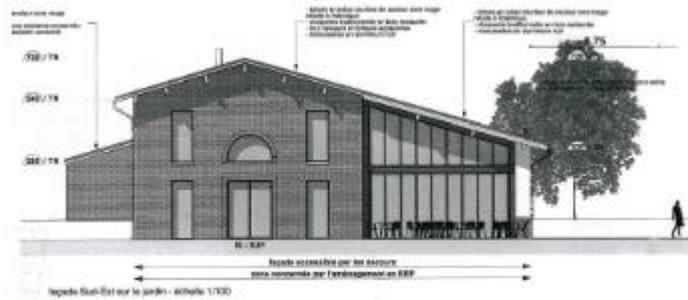
Calendrier prévisionnel :

- 2022
- 2023
- 2024
- 2025
- 2026
- 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : département



| | |
|--|---|
| Axe 2 | Fiche action 2.4 |
| Renforcer la vitalité économique et touristique du territoire | Mettre en valeur les centres historiques et rénover le patrimoine |
| PRESENTATION DE L'ACTION | |
| Contexte | |
| <p>Le patrimoine architectural des communes de la C3G est un axe d'attractivité du territoire. Il en fait un lieu de visite, de découverte et d'animations.</p> <p>La volonté des communes est de renforcer l'attractivité de leur centre bourg en mettant en valeur le patrimoine à travers des rénovations.</p> | |
| Objectifs stratégiques | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser et préserver le patrimoine paysager urbain - Améliorer l'attractivité touristique des communes - Développer l'organisation d'évènements culturels - Favoriser le maintien des commerces et services dans les centres-bourgs | |
| DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES | |
| <p>Projet 2.4.1 : Restaurer le patrimoine bâti de la commune de Garidech</p> <p>Descriptif : la commune souhaite lancer la restauration des tableaux de l'église Saint Jean-Baptiste</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 6</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Garidech</p> <p>Coût estimatif : 30 000,00 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022 démarrage des travaux</p> <p><input type="checkbox"/> 2025 travaux</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Technique : DRAC, ABF</p> <p>Financier : Région (sous réserve des dispositifs en vigueur), Département 31, DRAC</p> |  <p><i>Sainte Anne, l'éducation de la Vierge</i></p> |

Projet 2.4.2 Restaurer le patrimoine bâti de la commune de Montastruc-La-Conseillère -

Descriptif : Rénovation du presbytère et du petit patrimoine vernaculaire.

Le presbytère occupe une position stratégique dans le cœur du bourg de Montastruc-La-Conseillère, entre la place de l'Eglise, la Mairie et la place de l'esplanade. Cet ancien édifice est en mauvais état et doit être rénové mais il doit conserver son identité architecturale, témoignage du passé de la ville. Sa rénovation doit permettre le maintien de ce bâtiment emblématique et pouvoir accueillir des activités économiques et porteuses pour le développement et la dynamique du bourg. Son aménagement doit être polyvalent : espaces bureaux pour la Mairie, commerces, services ou encore restaurant...D'autre part, la commune bénéficie d'un nombre important de petits édifices vernaculaires qui témoignent des activités passées de la commune : lavoir, abreuvoirs, croix...qui animent la campagne et la ville mais qui présentent un mauvais état de conservation. La commune souhaite les mettre en valeur.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : Montastruc-La-Conseillère

Coût estimatif : 1 000 000€HT

Calendrier prévisionnel :

- 2022 2025
 2023 2026 (études)
 2024

2027-2028 (travaux)

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : ABF

Partenariat financier : Etat, Région, Département, Fondation du Patrimoine



Projet 2.4.3 :
Réorganisation de la place centrale – Gragnague

Descriptif : Création d'un boulo-drome.
 Aménagement places de parking

Référentiel territorial du Pacte Vert : 4/6

Maître d'ouvrage : commune de GRAGNAGUE

Coût estimatif : En attente informations élus

Calendrier prévisionnel :
 x 2024 - 2025

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE

Partenariat financier : La région/ Le département



Projet 2.4.4. : Restauration Eglise St Blaise – Verfeil

Descriptif : Restauration de l'intérieur de l'Eglise Saint-Blaise (chapelle et peinture). Rénovation de la Nef.

Rénovation des vitraux. Consolidation de la fresque.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : Commune de Verfeil

Coût estimatif : 600 000€HT

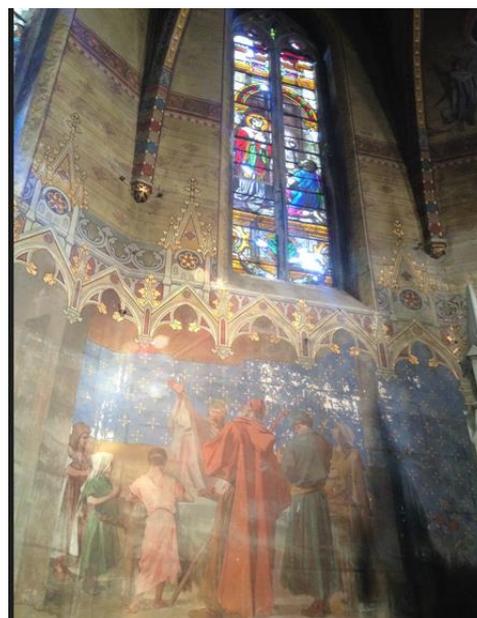
Calendrier prévisionnel :

X 2024 travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : DRAC, ABF Partenariat

financier : Région (sous réserve des dispositifs en vigueur),
 Département 31, DRAC



Fresque Eglise St Blaise

Projet 2.4.5 : rénover le clocher de l'église de Garidech

Descriptif : Remplacer les 2 cloches disparues et électrification des cloches – Garidech -

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : Commune de Garidech

Coût estimatif : 72 000,00 €

Calendrier prévisionnel :

- 2022/2023 étude
- 2024 travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Bureau d'étude

Partenariat financier : Etat, DRAC, région Occitanie, CD31



Clocher avec ses deux baies vides

Projet 2.4.6 : rénovation de l'église Saint Jean-Baptiste - Garidech -

Descriptif : Travaux de rénovation de l'église Saint Jean-Baptiste. Restauration de tableaux grand format.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : Commune de Garidech

Coût estimatif : 350 000,00 €

Calendrier prévisionnel :

- travaux 2023

Partenaires potentiellement concernés :

Techniques : DRAC, Architecte du Patrimoine, CAUE

Financiers : Etat, DRAC, région Occitanie (sous réserve des dispositifs en vigueur), Conseil départemental



Projet de rénovation de l'église

Projet 2.4.7. : Rénovation thermique de la mairie

Descriptif : Rénovation énergétique de la mairie de Verfeil et réorganisation des bureaux.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : Commune de Verfeil

Coût estimatif : 800 000€HT

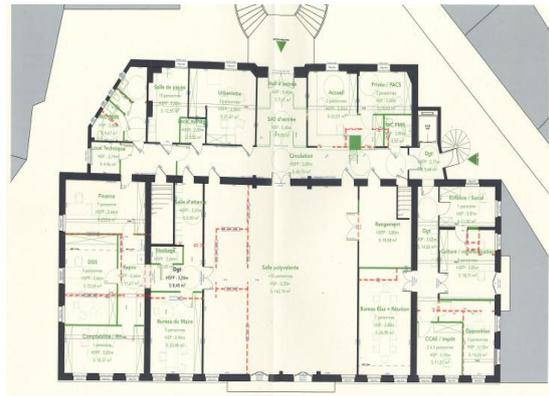
Calendrier prévisionnel :

2027-2028 étude pré-opérationnelle

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : maîtrise d'œuvre, ADEME, PETR, CAUE

Partenariat financier : Etat, ADEME, région Occitanie (sous réserve des dispositifs en vigueur), CD31



Projet de réaménagement de la Mairie

| | |
|---|--|
| Axe 2 | Fiche action 2.5 |
| Renforcer la vitalité économique et touristique du territoire | Valoriser les espaces publics pour favoriser la commercialité et l'attractivité du territoire |
| PRESENTATION DE L'ACTION | |
| Contexte | |
| L'aménagement des cœurs de ville permet de proposer un accueil de qualité. Le stationnement doit être fonctionnel mais ne doit pas se faire au détriment de l'espace dédié aux piétons. Les commerces de proximité doivent pouvoir être accessibles à pied ou à vélo. Ce mode de déplacement a un double intérêt : désengorger le centre-ville de la voiture et améliorer le cadre de vie. | |
| Objectifs stratégiques | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Redonner la place aux piétons - Repenser le stationnement et l'accessibilité - Aménager les espaces de centralité afin de favoriser le lien social - Favoriser le développement d'une offre commerciale de proximité | |
| DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES | |
| <p>Projet 2.5.1. : Aménager la place centrale de Garidech</p> <p>–</p> <p>Descriptif : Remplacement d'un espace quasi exclusivement à usage de parking par un aménagement urbanistique et paysager qui devient un lieu de rencontre des habitants.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 6</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Garidech</p> <p>Coût estimatif : 800 000,00 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 2022 études <input type="checkbox"/> 2022/2023 travaux <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenariat technique : bureau d'étude, voirie, CAUE</p> <p>Partenariat financier : CD31, région Occitanie, Feader</p> |  <p style="color: #00AEEF; font-weight: bold;">Place Saint Roch avec cheminement d'eau</p> |

Projet 2.5.2. : Réorganisation de la place de Lapeyrouse-Fossat

Descriptif : changement du revêtement sur le rond central avec installation d'un podium fixe

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6.

Maître d'ouvrage : commune

Coût estimatif : 150 000€

Calendrier prévisionnel :

- 2023 études
- 2024 travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, PETR

Partenariat financier : C3G



Projet 2.5.3 . Structurer les espaces publics, les voies et le stationnement en centre-ville pour embellir le centre-bourg de Montastruc-La-Conseillère et ramener la nature en ville

Descriptif : Le centre-bourg de Montastruc-La-Conseillère s'étend le long de l'avenue Castelnau jusqu'au château de Montastruc. Animés de quelques commerces de proximité et équipements publics, le centre-bourg laisse peu de place aux espaces verts et aux piétons, en donnant une priorité au « tout voiture » qui, dans bien des cas, pose des problèmes de stationnement, de sécurité routière et de qualité environnementale. Ces espaces publics sont très hétéroclites. On compte une multitude de matériaux, de surfaces, du mobilier urbain sans qualité, ce qui ne participe pas à la qualité urbaine de la ville et ne permet pas la valorisation du patrimoine bâti, lequel est souvent étouffé par l'amoncellement de voitures. Les objectifs sont les suivants :

- **Afficher davantage la centralité historique du bourg et fédérer les rencontres :**
 - Redonner une place prioritaire aux piétons
 - Sécuriser les déplacements
 - Renaturation de la place centrale
- **Répondre au besoin de stationnement**
 - Permettre un meilleur accueil du marché local



- Mettre en place du mobilier urbain
- Dégager des espaces devant les commerces comme des terrasses et les aménager
- **Embellir et fleurir nos espaces publics :**
 - Créer des ilots de fraîcheur
 - Aménager et restructurer les espaces de parking
 - Valoriser les rues
 - Harmoniser les espaces publics pour plus d'unité

Le projet consiste à mettre en place des actions de valorisation et d'embellissement : plantations, fleurissement, traitement des surfaces minérales des espaces publics et des délaissés. Plusieurs tranches de travaux sont à prévoir pour redonner de la qualité à ce cœur de ville sur une dizaine d'années

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : Montastruc-La-Conseillère

Coût estimatif : 500 000€HT

Calendrier prévisionnel :
x 2023-2028 (étude et travaux)

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, PETR

Partenariat financier : Etat, Région (sous réserve des dispositifs en vigueur), Département,

Projet 2.5.4. : Amélioration de l'offre de stationnement dans le centre-ville de Verfeil

Descriptif : Optimisation et amélioration de l'offre de stationnement à proximité des commerces du centre-ville, réorganiser la signalétique.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : Commune de Verfeil

Coût estimatif : non connu

Calendrier prévisionnel :

2023 études

2024 études

Partenaires potentiellement concernés :

Technique : bureau d'étude, voirie, C3G, CAUE

Financier : CD31



Parking place de la République

| | |
|---|--|
| Axe 3 | Fiche action 3.1. |
| Maintenir l'offre et la diversité des équipements et des services | Créer de nouveaux équipements et services structurants en faveur de la jeunesse et le vie associative |
| PRESENTATION DE L'ACTION | |
| Contexte | |
| <p>La Communauté de Communes et notamment les cinq bourgs-centres, offrent de nombreux équipements et services à la population. Ces équipements structurants et complémentaires rayonnent au-delà des limites communales et intercommunales et permettent de répondre aux besoins quotidiens des habitants de la C3G et des communes limitrophes. Les équipements scolaires et sportifs constituent des points forts du territoire de la C3G. Ils contribuent au cadre de vie de la population locale et doivent évoluer avec l'arrivée de nouvelles populations.</p> | |
| Objectifs stratégiques | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Conforter le territoire intercommunal dans son rôle de pôle d'équipement et de services et améliorer les équipements existants. - Répondre aux besoins des habitants actuels et futurs du territoire de la C3G et des communes | |
| DESCRIPTIF DES PROJETS / OPERATIONS ENVISAGES | |
| <p>Projet 3.1.1. : Créer une salle de musique à Garidech</p> <p>Descriptif : Création d'une salle de musique. Dédiée aux élèves de l'école et aux élèves faisant partie des diverses associations communales</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 6</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Garidech</p> <p>Coût estimatif : non défini à ce jour</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2024 études</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : BET, CAUE, C3G, Architectes Partenariat financier : Etat, département 31, C3G</p> |  <p style="text-align: center;"><i>Emplacement de la salle de musique Sous les salles de classe, en profitant du dénivelé du terrain</i></p> |

Projet 3.1.2. : Créer des espaces de loisirs/sportifs/associatifs – Lapeyrouse-Fossat -

A. Construction d'une aire de jeux

Descriptif : aménager un nouvel espace ludique dans un lotissement récent (Cazal Pourquoié)

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : commune

Coût estimatif : 30 000€.

Calendrier prévisionnel :

2023 études 2024 travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, PETR

Partenariat financier : C3G



B. Réhabilitation anciens ateliers en locaux associatifs

Descriptif : permettre aux nouvelles associations d'exercer leurs activités. Sur la commune se trouvent une vingtaine d'associations : sport, jeux de société, anciens combattants, club du 3^{ème} âge...

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : commune

Coût estimatif : 150 000€.

Calendrier prévisionnel :

2024 études 2025 travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, PETR

Partenariat financier : C3G, Région Occitanie



Projet 3.1.3 : Créer des espaces de loisirs/sportifs/associatifs : Construction d'un terrain synthétique de football/rugby

Descriptif : Les terrains de football et de rugby demandent un entretien régulier pour les équipes municipales. Lors des périodes pluvieuses et hivernales, les terrains sont souvent impraticables et les licenciés sont souvent contraints de stopper leur activité ou d'aller rejoindre les équipements de communes voisines mis à leur disposition. Pour parer à cette problématique bloquant ces activités sportives, la commune souhaite réaliser un terrain synthétique pouvant accueillir les deux activités : football et rugby. Elle souhaite aussi rénover les vestiaires et améliorer les tribunes.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : Montastruc-La-Conseillère + privé

Coût estimatif : 1 000 000€HT

Calendrier prévisionnel :

X 2026 Etudes

X 2027-2028 Travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Etat, Région (sous réserve des dispositifs en vigueur)



Projet 3.1.4 : Créer des espaces de loisirs / sportifs / associatifs - Garidech

Descriptif : Démolition du local associatif préfabriqué Fontbonne qui est désormais obsolète. Reconstruction sur le même emplacement d'un espace mieux adapté aux besoins des associations. Bâtiment plus accessible et mieux isolé (froid/chaleur)

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : Commune de Garidech

Coût estimatif : non défini à ce jour

Calendrier prévisionnel :

2026 étude

2027 Démolition et construction

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Bureau d'étude

Partenariat financier : Etat, région, département 31



Préfabriqué Fontbonne

Projet 3.1.5 : Favoriser l'accès à la culture dans les bourgs-centre création d'un pôle culturel et intergénérationnel à Montastruc-La-Conseillère

Descriptif : Autour de la salle Jacques Brel, le projet consiste à développer des liens entre les différents bâtiments communaux dans le cadre d'un projet d'aménagement global visant à assurer des connexions entre la salle Jacques Brel, l'ancien collège et l'ancienne crèche pour y accueillir les activités culturelles et intergénérationnelles de la commune : MJC, espace jeunesse, bibliothèque etc. dans l'objectif de :

- *Optimiser les équipements publics existants*
- *Valoriser le patrimoine communal bâti existant et les espaces publics*
- *Créer des liens intergénérationnels dans un projet d'aménagement global*
- *Réduire les frais d'entretien*

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : Montastruc-La-Conseillère + privé

Coût estimatif : 250 000€HT

Calendrier prévisionnel :

X 2026 Etudes

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Etat, Région (sous réserve des dispositifs en vigueur) , Département



Projet 3.1.6 : Création d'un terrain synthétique foot et rugby

Descriptif : Remplacement d'un terrain existant en terrain synthétique afin de faire des économies en eau, entretien et tonte.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : Commune de Verfeil

Coût estimatif : 450 000€HT

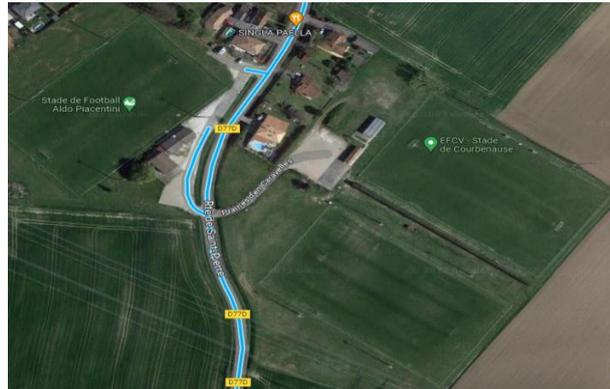
Calendrier prévisionnel :

2026 études

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, fédérations sportives

Partenariat financier : Etat, région, département 31



Terrains de foot et rugby

Projet 3.1.7 : Création d'un skate-park

Descriptif : En lien avec le conseil municipal des jeunes, reconstruction du skate-park en centre-ville à proximité du city-stade.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 4

Maître d'ouvrage : Commune de Verfeil

Coût estimatif : 120 000€HT

Calendrier prévisionnel :

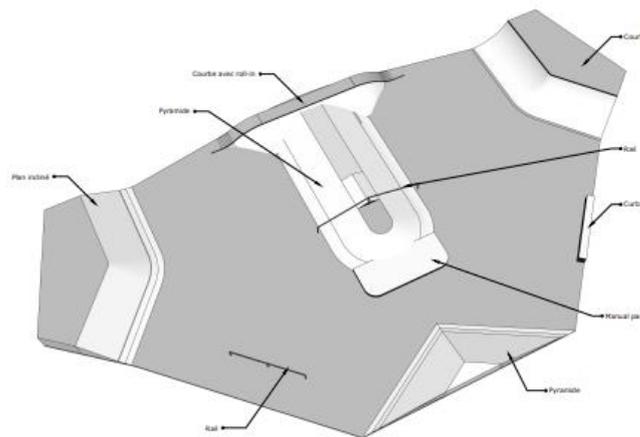
2025 études

2026 travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : bureau d'étude

Partenariat financier : Etat, région, département 31



Projet skate-park

Projet 3.1.8 : Aménagement de la plaine des sports

Descriptif : Création de vestiaires, tribunes et autre aménagements nécessaires à la plaine des sports.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : Commune de Verfeil

Coût estimatif : non connu

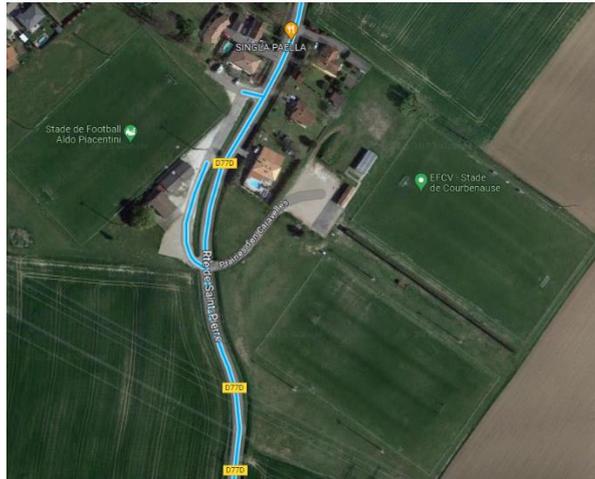
Calendrier prévisionnel :

2026 études

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : paysagiste, CAUE, bureau d'étude, SDEG

Partenariat financier : ETAT, région (sous réserve des dispositifs vigueur), Département 31



Plaine des sports de Verfeil

Projet 3.1.9 : Aménagement du parc à en Solomiac

Descriptif : Dans la continuité de la création de l'espace intergénérationnel et du jardin médiéval, création d'espaces de loisir (jeu, sport etc..) ouvert au public

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : Commune de Verfeil

Coût estimatif : non connu

Calendrier prévisionnel :

2027-2028 étude

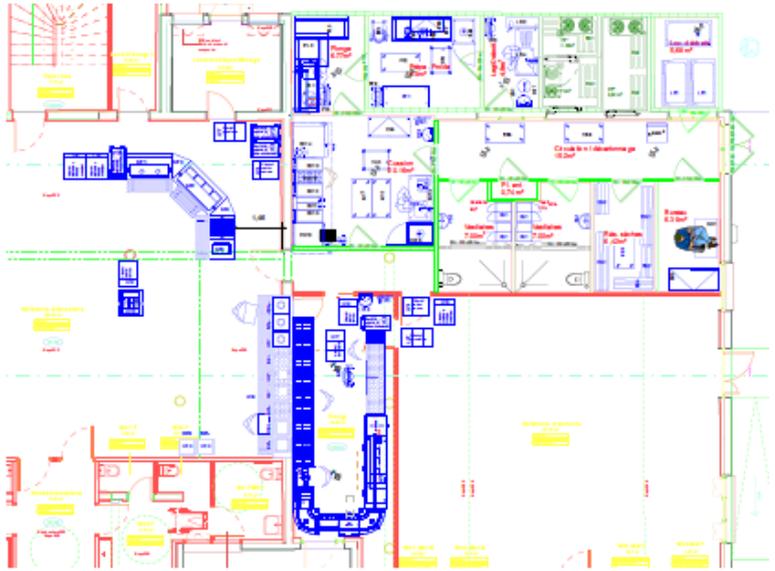
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : paysagiste, CAUE, bureau d'étude, SDEG

Partenariat financier : ETAT, région (sous réserve des dispositifs en vigueur), Département 31



Travaux espace intergénérationnel à en Solomiac

| | |
|--|---|
| Axe 3 | Fiche action 3.2. |
| Maintenir l'offre et la diversité des équipements et des services | Assurer les services publics essentiels pour les populations nouvelles et existantes |
| PRESENTATION DE L'ACTION | |
| Contexte | |
| Les services publics doivent répondre aux besoins des populations existantes et nouvelles | |
| Objectifs stratégiques | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux besoins en matière de santé et d'accueil de la petite enfance | |
| DESCRIPTIF DES PROJETS / OPERATIONS ENVISAGES | |
| <p>Projet 3.2.1. : Transformation de la cuisine du restaurant scolaire</p> <p>Descriptif : la commune souhaite transformer la cuisine actuelle du restaurant scolaire qui est en liaison froide en cuisine de production sur site</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 4, 6</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune Lapeyrouse</p> <p>Coût estimatif : 1 000 000€</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023 études</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024 travaux</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenariat technique : CAUE, PETR</p> <p>Partenariat financier : C3G, Région Occitanie</p> |  |

Projet 3.2.2 : Construire de nouveaux services d'accueil et d'enfance - Construction d'une école élémentaire en remplacement de l'école primaire Vinsonneau à Montastruc-La-Conseillère

Descriptif : L'école Vinsonneau située avenue Castelnau est vétuste. Construire une nouvelle école est désormais prioritaire pour l'apprentissage de nos enfants. Son implantation devra être interrogée au regard des éléments qui structurent et composent la ville :

- Le centre ancien qui perdure mais qui semble se dévitaliser
- Les cheminements à sécuriser
- L'avenue Castelnau qui malgré les évolutions du village garde un rôle structurant
- Les commerces et les services

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : Montastruc-La-Conseillère

Coût estimatif :

Etudes : 350 000€

Honoraires maîtrise d'œuvre : 850 000€HT

Travaux : 5 200 000€HT

Calendrier prévisionnel :

X 2023 Etudes

X 2024-2027 Travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Etat, Département



Projet 3.2.3 : Construction d'un nouveau groupe scolaire à Verfeil

Descriptif : Construction d'un nouveau groupe scolaire à faible émission de carbone dans la partie sud de Verfeil de 12 classes.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : Commune de Verfeil

Coût estimatif : 6 300 000€ HT, hors étude.

Calendrier prévisionnel :

2024 travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : équipe de maîtrise d'œuvre, programmiste, réseau 31, SDEG, SDIS, CD31, C3G

Partenariat financier : Etat, ADEME, CD31



Esquisse du projet Groupe Scolaire

Projet 3.2.4 : Construction d'une crèche à Verfeil

Descriptif : Afin d'améliorer l'offre de service de la petite enfance, création d'une crèche privée d'environ 20 berceaux sur la commune de Verfeil.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : Privé

Coût estimatif : non connu

Calendrier prévisionnel :

2027-2028 travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Etat, CAF, C3G

Partenariat financier : à définir



Etude urbaine sur l'aménagement sud de la commune

Projet 3.2.5 : Construire ou réhabiliter un bâtiment pour les services techniques municipaux

Descriptif : Les services techniques de la commune sont installés depuis des années dans un ancien garage très peu fonctionnel pour leur activité et dans des conditions d'hygiène et de sécurité insatisfaisantes. Plusieurs options sont à ce jour étudiées. Il s'agirait le plus vraisemblablement d'acquérir un foncier déjà bâti et de le réhabiliter afin d'accueillir les services techniques et leur matériel.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : Montastruc-La-Conseillère

Coût estimatif : Non évalué

Calendrier prévisionnel :

2023 Acquisition foncier

2024-2027 Travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Etat, Département

Document graphique
Permettant de resituer le projet dans son contexte
(à minima carte de localisation
et/ou
Tout autre élément utile à la compréhension du projet).

| | |
|---|--|
| Axe 4 | Fiche action 4.1. |
| Mettre en œuvre une mobilité plus responsable | Créer des liens en mobilité douce |
| PRESENTATION DE L'ACTION | |
| Contexte | |
| <p>Le principal mode de déplacement sur le territoire des coteaux du Girou est la voiture. Les routes départementales parfois très fréquentées restent très routières sans possibilité technique d'aménager des trottoirs ou pistes cyclables.</p> <p>Néanmoins des projets de développement de trottoirs et pistes cyclables ont été réalisés et de nouveaux projets restent envisageables.</p> <p>Concernant le Girou, ruisseau du bassin-versant de l'Hers, c'est un potentiel axe transversal structurant du territoire. Il traverse de nombreuses communes situées en contrebas des coteaux. Alors que toutes les mobilités convergent vers Toulouse, lui, Girou, crée un lien entre les communes. Pour partie chenalisé, il a perdu toute attractivité. Afin de redonner une qualité à cette trame bleue et, par la même l'occasion renouer le lien entre le Girou et ses habitants, sa renaturation est une des actions à mener sur ce territoire.</p> | |
| Objectifs stratégiques | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Restaurer la trame bleue - Développer la trame verte - Lutter contre les inondations - Conforter le patrimoine naturel en sensibilisant la population sur la biodiversité des zones humides et des corridors écologiques - Proposer un projet de mobilités douces à l'échelle de l'intercommunalité - Offrir une alternative à la voiture en proposant de offres de mobilité | |
| DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES | |

Projet 4.1.1. : Création une liaison douce sur la commune de Gragnague.

Descriptif : Liaison qui reliera la gare au lycée, et le lycée au centre du village.

Liaison piétonne et/ ou cyclable

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : C3G/ GRAGNAGUE

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel :

x 2024- 2025 **Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique :

Partenariat financier : Le département



Projet 4.1.2 : Créer des liaisons douces entre les différents quartiers

Descriptif : La commune de Garidech souhaite poursuivre son maillage de cheminements doux

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : Commune de Garidech

Coût estimatif : 800 000,00 € HT

Calendrier prévisionnel :

2020 : études

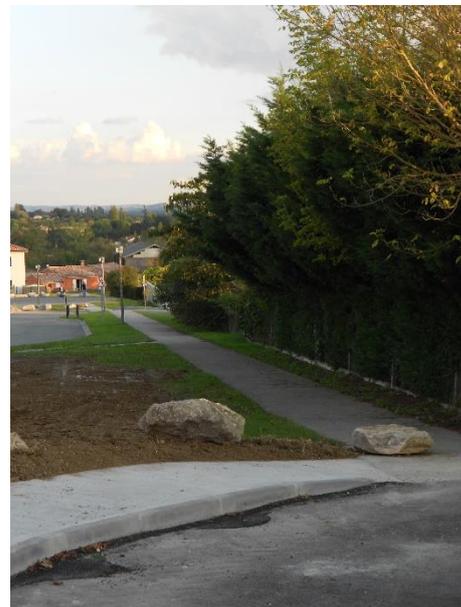
2021 : études et débuts des travaux

2022/2026 travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : PETR, CD31

Partenariat financier : Etat, département 31,



Piétonnier déjà réalisé

Projet 4.1.3. : Création de liaisons douces entre les différents hameaux de Lapeyrouse-Fossat afin de les connecter au centre bourg

Descriptif : La commune de Lapeyrouse-Fossat se différencie des autres communes par sa typologie diffuse marquée par 5 hameaux bien distincts. L'enjeu « mobilité douce » sur cette commune est nécessaire afin de créer du lien entre le centre du village et les divers hameaux.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6.

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 3 000 000€

Calendrier prévisionnel :

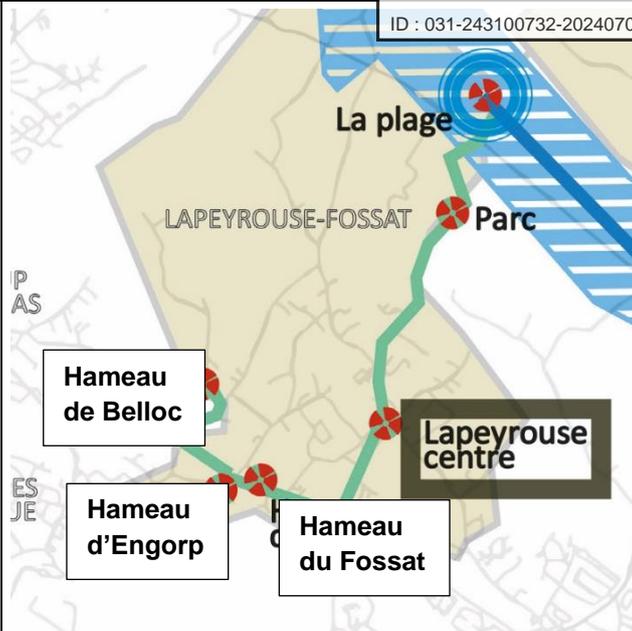
2024 études

2026 travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, PETR

Partenariat financier : C3G



Projet 4.1.4 : Créer des liaisons douces - Mise en sécurité du carrefour de la conseillère à Montastruc-La-Conseillère

Descriptif : La RD888 traverse Montastruc-La-Conseillère et crée une coupure dans le développement de la ville, isolant le pôle de sport et le collège au reste de la ville. Cette voie est le support d'un trafic de transit important mais aussi un lieu incontournable pour rejoindre l'autoroute et Toulouse (lieu de travail) ou encore les écoles (collège, école maternelle, école privée, lycée Oustal, équipements sportifs). En plus du trafic important, les vitesses pratiquées sont perçues souvent comme importantes. C'est pourquoi, la commune souhaite mettre en sécurité les riverains et les habitants en repensant les aménagements pour faire ralentir les usagers et prioriser les piétons, tout en apportant une qualité paysagère de manière à influencer sur les comportements des usagers.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : Montastruc-La-Conseillère

Coût estimatif : 1 000 000€HT

Calendrier prévisionnel :



Projet 4.1.6. : Améliorations du cheminement piéton autour du carrefour de la gendarmerie

Descriptif : Dans le cadre de la modification du carrefour de la gendarmerie pour accueillir le nouveau centre de secours, aménagement des liaisons douces autour de ce carrefour pour connecter les quartiers et les arrêts de bus existants.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : Commune de Verfeil

Coût estimatif : non connu

Calendrier prévisionnel :

- 2023-2024 études
- 2025 démarrage des travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : bureau d'étude voirie, CD31, le SDIS, C3G

Partenariat financier : CD31, Etat



Projet de réaménagement du carrefour de la gendarmerie

| | |
|--|--|
| <p>Axe 4</p> | <p>Fiche action 4.Z.</p> |
| <p>Mettre en œuvre une mobilité plus responsable</p> | <p>Favoriser l'utilisation des transports en commun et le covoiturage</p> |
| <p>PRESENTATION DE L'ACTION</p> | |
| <p>Contexte</p> | |
| <p>L'augmentation constante de la population et le prix du foncier poussent les populations à s'installer dans les 3^{ème} et 4^{ème} couronnes de l'aire urbaine de Toulouse. La population du territoire nord toulousain se déplace essentiellement en voiture car elle n'a pas ou peu accès aux transports en commun. Aux heures de pointe, le réseau viaire qui dessert les bassins d'emploi de Blagnac et Colomiers est saturé. Les habitants de la C3G sont très impactés par la saturation du trafic autoroutier mais également par un important phénomène de délestage sur le réseau viaire de l'intercommunalité qui n'est pas adapté pour supporter un tel trafic. Cela génère également nuisances et insécurité. Des modes alternatifs à la voiture doivent être mis en œuvre, afin de diminuer le nombre de véhicules sur les routes ainsi que la pollution.</p> | |
| <p>Objectifs stratégiques</p> | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Eviter l'asphyxie des routes au nord de Toulouse aux heures de pointe. - Améliorer la mobilité sur le territoire par la complémentarité des modes de transport. - Sécuriser les populations et améliorer le bien-être. - Réduire la production de gaz à effet de serre. | |
| <p>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</p> | |
| <p>Projet 4.2.1 : Création d'un pôle d'échange multimodal – Gagnague -</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 6</p> <p>Maître d'ouvrage : C3G</p> <p>Coût estimatif : En attente informations élus</p> <p>Calendrier prévisionnel : <i>X 2024 -2025</i></p> <p>Partenaires potentiellement concernés La Région/ Le département/Etat</p> |  <p><i>Illustration d'un pôle multimodal</i></p> |

Projet 4.2.1 : Créer un Pôle d'Echange Multimodal – Montastruc-La-Conseillère

Descriptif : Le secteur de la gare de Montastruc-La-Conseillère pour accéder aux trains est très fréquenté par les montastrucois(es) mais aussi par les habitants des communes voisines. En conséquence, les parkings de la gare sont saturés, et avec l'augmentation du cadencement, la fréquentation va augmenter. Il faut anticiper l'accueil des usagers en prévoyant une extension du parking mais aussi en permettant un stationnement pour les vélos dans une volonté de développer les mobilités douces. En plus de permettre un meilleur accès à la gare, il est nécessaire de valoriser ses abords pour en faire un espace attractif et redonner à ce site la qualité qu'il mérite. Commune lauréate de l'appel à projets national sur les Pôles d'Echanges Multimodaux

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : Montastruc-La-Conseillère/C3G

Coût estimatif :

PEM porté par C3G : 800 000€HT

Travaux route : 85 000€HT

Calendrier prévisionnel :

X 2023 -2024

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Etat, Région, Département



Projet 4.2.2 : Connection des gares au réseau de la ligne bus

Descriptif : étude du nouveau tracé de la ligne de bus desservant les deux gares et permettant une liaison avec Toulouse

Référentiel territorial du Pacte Vert 6

Maître d'ouvrage : REGION

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel :

X 2025

X 2024

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaire technique : CD31, C3G

Partenaire financier :



| | |
|--|---|
| Axe 5 | Fiche action 5.1. |
| Soutenir la transition écologique et agricole | Préserver les ressources naturelles et engager le territoire dans le renouveau énergétique |

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Dans le cadre du PCAET réalisé par le Scot Nord toulousain, des enjeux ont été définis afin de préserver les ressources naturelles et tendre vers une transition énergétique du territoire. Cette étude propose des actions exemplaires en matière de rénovation énergétique.
 Dans le même cadre, les EPCI sont invités à engager des démarches en faveur de la gestion durable de la ressource en eau, et notamment l'entretien et la mise aux normes des dispositifs d'assainissement.

Objectifs stratégiques

- Réaliser des projets publics écoresponsables
- Valoriser les énergies solaire et éolienne
- Améliorer la gestion des déchets
- Identifier les lieux de biodiversité à protéger (trames vertes et bleues, zones naturelles)
- Privilégier les circuits courts/économie circulaire notamment avec le milieu agricole

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 5.1.1. : Réduire la consommation énergétique des bâtiments publics - Lapeyrouse-Fossat -

Descriptif : Rénover les bâtiments énergivores

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : non défini à ce jour.

Calendrier prévisionnel :
 2024 études 2025 travaux

Partenaires potentiellement concernés :
 Partenariat technique : CAUE, PETR
 Partenariat financier : C3G, Région Occitanie



Projet 5.1.2 : Réduire la consommation énergétique des bâtiments publics et améliorer leur confort énergétique - Mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics de Montastruc-La-Conseillère

Descriptif : La commune souhaite être acteur de la transition énergétique en produisant sa propre énergie. Dans ce contexte, elle souhaite pouvoir équiper un ou plusieurs bâtiments publics de panneaux photovoltaïques afin d'aller distribuer les autres bâtiments publics en énergie via le dispositif d'énergie partagée.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 1, 6

Maître d'ouvrage : Montastruc-La-Conseillère

Coût estimatif : 800 000€HT

Calendrier prévisionnel :

X 2026 (Travaux)

X 2024 (Etudes)

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : SDEHG, HGI

Partenariat financier : Etat, Département, ADEME



Projet 5.1.3 – Changement du mode de chauffage à la mairie à la MTL et à la cantine scolaire

Descriptif : Travaux de rénovation énergétique de la mairie et de la MTL chauffées au fioul par un mode plus écologique et économique

Référentiel territorial du Pacte Vert : 1, 6

Maître d'ouvrage : Commune de Garidech

Coût estimatif : non connu

Calendrier prévisionnel :

2024 études

2025/2026 démarrage des travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : bureau d'étude, HGI

Partenariat financier : région (sous réserve des dispositifs en vigueur), ADEME, département 31, Etat



Mairie

Projet 5.1.4 - Création de cours oasis dans les écoles existantes (Ecole du Chêne et du Petit Chêne)

Descriptif : Afin de lutter contre les îlots de chaleurs dans les écoles, requalification des cours d'école en cours oasis.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 2, 4

Maître d'ouvrage : Commune de Garidech

Coût estimatif : non connu

Calendrier prévisionnel :

- 2024-2025 études
- 2026 travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, bureau d'étude
Partenariat financier : Etat, région, CD31, agence de l'eau



Cour école du Chêne

Projet 5.1.5 – Rénovation thermique du centre socio culturel d'en Solomiac

Descriptif : Travaux de rénovation énergétique du bâtiment d'en Solomiac composé d'une salle culturelle avec cuisine attenante et de salles associatives.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : Commune de Verfeil, C3G

Coût estimatif : non connu

Calendrier prévisionnel :

- 2024 études
- 2025 démarrages des travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : bureau d'étude, CAUE, ABF
Partenariat financier : région, département 31, Etat



Bâtiment en Solomiac

Projet 5.1.6 – Isolation toit et huisseries à la MTL et de la cantine scolaire

Descriptif : Afin de réaliser des économies d'énergie et contribuer ainsi à la lutte contre le réchauffement climatique pose d'une isolation en toiture et changement des huisseries.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 2

Maître d'ouvrage : Commune de Garidech

Coût estimatif : non connu

Calendrier prévisionnel :

- 2024-2025 études
- 2026 – 2027 travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, bureau d'étude
Partenariat financier : Etat, région (en lien avec 5.1.3), CD31



MTL

Projet 5.1.7 Mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics à Verfeil

Descriptif : Equiper les bâtiments publics de panneaux photovoltaïques pour permettre des économies d'énergie.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 1

Maître d'ouvrage : Commune de Verfeil, C3G

Coût estimatif : 300 000€HT

Calendrier prévisionnel :

- 2025 démarrages des travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : SDEHG, PETR, bureau d'étude, C3G
Partenariat financier : SDEHG, Etat, CD31



Exemple de panneaux photovoltaïques sur l'école élémentaires

Projet 5.1.8 – Isolation toit et huisseries de la mairie

Descriptif : Afin de réaliser des économies d'énergie et contribuer ainsi à la lutte contre le réchauffement climatique pose d'une isolation en toiture et changement des huisseries.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 2

Maître d'ouvrage : Commune de Garidech

Coût estimatif : non connu

Calendrier prévisionnel :

- 2024-2025 études
- 2026 – 2027 travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, bureau d'étude

Partenariat financier : Etat, région, CD31



Mairie

Projet 5.1.9 La création de cours oasis dans les écoles existantes

Descriptif : Afin de lutter contre les îlots de chaleurs dans le centre-bourg et notamment dans les écoles, requalification des cours d'école en cours oasis.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 2, 4

Maître d'ouvrage : Commune de Verfeil, C3G

Coût estimatif : non connu

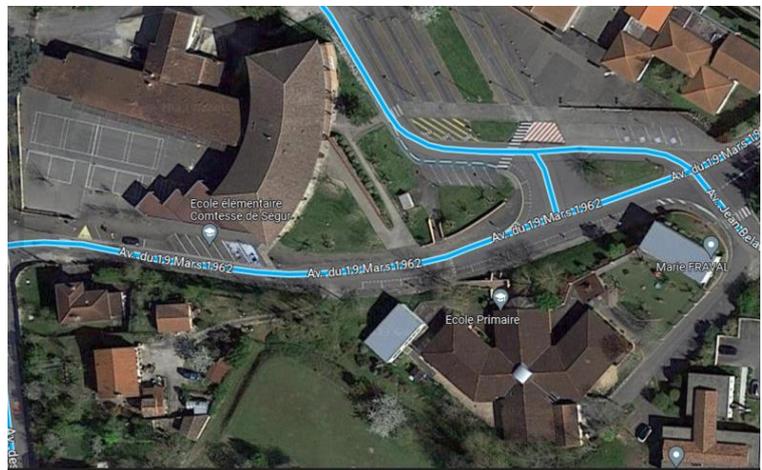
Calendrier prévisionnel :

- 2023-2024 études
- 2025 travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, bureau d'étude

Partenariat financier : Etat, région, CD31, agence de l'eau



Cour d'école élémentaire et maternelle

Projet 5.1.10 – Isolation toit école élémentaire

Descriptif : Afin de réaliser des économies d'énergie et contribuer ainsi à la lutte contre le réchauffement climatique pose d'une isolation en toiture dans les bâtiments anciens de l'école du Chêne.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 2

Maître d'ouvrage : Commune de Garidech

Coût estimatif : non connu

Calendrier prévisionnel :

- 2024-2025 études
- 2027 travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, bureau d'étude

Partenariat financier : Etat, région, Conseil départemental



Un des bâtiments anciens

Projet 5.1.11 – Isolation toit école maternelle

Descriptif : Afin de réaliser des économies d'énergie et contribuer ainsi à la lutte contre le réchauffement climatique pose d'une isolation en toiture à l'école maternelle.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 2

Maître d'ouvrage : Commune de Garidech

Coût estimatif : non connu

Calendrier prévisionnel :

- 2024-2025 études
- 2027 travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Technique : CAUE, bureau d'étude

Financier : Etat, CD31



Ecole maternelle du Petit Chêne

Projet 5.1.12 – Pose de panneaux photovoltaïques à l'Espace Cocagne

Descriptif : L'Espace Cocagne dispose d'une grande surface de toiture permettant la pose de nombreux panneaux photovoltaïques. Seule « ombre au tableau » le bâtiment se trouve dans le périmètre des bâtiments de France.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 2

Maître d'ouvrage : Commune de Garidech/Privé

Coût estimatif : non connu

Calendrier prévisionnel :

- 2024-2025 études
- 2025 travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : ABF, bureau d'étude, privé

Partenariat financier : Etat, CD31



Espace Cocagne

Projet 5.1.13 – Pose de panneaux photovoltaïques aux ateliers

Descriptif : Les ateliers municipaux disposent d'une importante surface de toiture permettant la pose de nombreux panneaux photovoltaïques. Ils ne se trouvent pas dans le périmètre des ABF.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 2

Maître d'ouvrage : Commune de Garidech/Privé

Coût estimatif : non connu

Calendrier prévisionnel :

- 2024-2025 études
- 2025 études et réalisation

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Bureau d'étude, privé

Partenariat financier : Etat, CD31



Ateliers municipaux

Projet 5.1.14 – Poursuivre la rénovation de l'éclairage public

Descriptif : Rénovation du parc lumineux communal visant à réduire la facture énergétique : utilisation de LED dont certains avec la technologie solaire.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 2

Maître d'ouvrage : Commune de Garidech / SDEHG

Coût estimatif : non défini à ce jour

Calendrier prévisionnel :

2020-2022 études

2022/2026 travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : PETR Pays Tolosan, BET, SDEHG

Partenariat financier : ADEME, SDEHG



Luminaire

Projet 5.1.15 : Installation de bornes de recharge électrique

Descriptif :

Référentiel territorial du Pacte Vert : 1

Maître d'ouvrage : SDHEG/GRAGNAGUE

Coût estimatif : En attente informations élus

Calendrier prévisionnel : En étude

2022 2025

2023 2026

2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Le département



Projet 5.1.16 : Poursuivre la rénovation de l'éclairage public – Lapeyrouse-Fossat -

Descriptif : Rénovation du parc lumineux communal

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : non défini à ce jour.

Calendrier prévisionnel :

2024 études 2025 travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, PETR

Partenariat financier : SDEHG, C3G



Projet 5.1.17 : Poursuivre la rénovation de l'éclairage public

Descriptif : Rénovation du parc lumineux communal dans les bourgs visant à réduire la facture énergétique : utilisation de LED dont certains avec la technologie solaire

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : SDEHG/Montastruc-La-Conseillère

Coût estimatif : non défini à ce jour

Calendrier prévisionnel : *Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.*

X 2026 (Travaux)

X 2024 (Etudes)

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique

Partenariat financier : Etat, Département



Projet 5.1.18 – Installer des bornes de recharges pour véhicules électrique

Descriptif : Installation place Saint Roch de bornes de recharges pour véhicules électriques.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 2

Maître d’ouvrage : Commune de Garidech / SDEHG/Privé

Coût estimatif : non défini à ce jour

Calendrier prévisionnel :

- 2023/2024 études
- 2024 travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : BET, SDEHG

Partenariat financier : Commune, Privé



Emplacement des bornes en bordure du chemin des Tambouris à proximité de la place

Projet 5.1.19 : Construire des réseaux d’assainissement et collectifs – Lapeyrouse-Fossat

Descriptif : construction d’une station d’épuration à boues activées

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d’ouvrage : Commune/C3G

Coût estimatif : 1 500 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- 2024 : Etudes
- 2027 : Etudes et début des travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, PETR

Partenariat financier : C3G, CD31



Projet 5.1.20 : Protéger la ressource en eau en créant des réservoirs pour l'arrosage des espaces verts communaux ainsi que pour les infrastructures de sport

Descriptif : La commune de Montastruc-La-Conseillère est parsemée de sources. Il s'agit ici de récupérer les eaux et de les stocker pour un usage communal.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : Montastruc-La-Conseillère

Coût estimatif : 50 000€

Calendrier prévisionnel :

X 2026 (Travaux)

X 2024 (Etudes)

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Etat, Département



| | |
|--|--|
| Axe 5 | Fiche action 5.2. |
| Soutenir la transition écologique et agricole | Accompagner un modèle agricole et alimentaire plus vertueux |
| PRESENTATION DE L'ACTION | |
| Contexte | |
| <p>Pour développer un modèle agricole local et durable sur son territoire, la C3G souhaite soutenir l'activité maraîchère et l'agrotourisme en permettant aux producteurs locaux et aux porteurs de projets d'accéder à des terres agricoles sur son territoire comme c'est déjà le cas pour les jardins du Girou.</p> <p>Les élus ont plusieurs leviers pour ce faire : protection des zones agricoles dans les documents d'urbanisme, aide à l'accession foncière, achat de légumes pour la restauration collective...</p> <p>Concernant l'activité maraîchère, le lycée sera le premier équipement scolaire à profiter d'une production locale. Gragnague a également proposé la mise en place d'un lieu de vente en direct de légumes dans une salle du lycée. Un centre de conditionnement de légumes pourrait également être créé afin de faciliter le transport vers les cuisines centrales des diverses écoles de la C3G.</p> <p>Concernant l'agrotourisme, ce mode de diversification de l'activité agricole (hébergements, labels, tourisme vert, sentier d'interprétation sur l'agriculture locale...) peut constituer un des éléments de la stratégie touristique mis en œuvre par la C3G.</p> | |
| Objectifs stratégiques | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir le rôle économique direct et indirect des activités agricoles sur le territoire. - Développer le nombre des emplois liés au maraîchage. - Répondre aux besoins croissants en productions agricoles biologiques, notamment dans la restauration collective. - Expérimenter de nouveaux parcours agronomiques et des techniques de productions agricoles respectueuses. - Freiner la transformation d'usage de la Surface Agricole Utile sur notre secteur à forte pression foncière. | |
| DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES | |

Projet 5.2.1. : Développement des circuits courts et notamment pour l'approvisionnement des cantines du territoire

Descriptif :

Référentiel territorial du Pacte Vert : 4

Maître d'ouvrage : C3G/JARDIN DU GIROU

Coût estimatif : En attente informations élus

Calendrier prévisionnel :

X 2024 - 2025

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : BET, PETR, Région (via Occitalim)

Partenariat financier :



Projet 5.2.2 :

Création d'une légumerie – Gagnague

Descriptif :

Référentiel territorial du Pacte Vert : 4

Maître d'ouvrage : En attente informations élus

Coût estimatif : En attente informations élus.

Calendrier prévisionnel :

X 2024- 2025

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : **La Région**/ Le département



Les serres des Jardins du Girou.
Photo DDM, Liliane Guillotreau

Annexe 2 : PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 2022-2026

L'attention est attirée sur le fait que l'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.

Ainsi, il convient de prendre en considération les éléments suivants :

- Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier de demande de subvention à déposer formellement auprès de la Région et le cas échéant, auprès des autres financeurs sollicités.
- Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :
 - o Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
 - o Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial correspondant ;
 - o Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

Code signets à utiliser :

- Pour la période 2018 et 2021 : ☺ « en cours », ☑ « achevées », ✖ « supprimées »
- Pour la période 2022-2026 : ☺ phase « études » ; ☑ phase « réalisation »
- Indiquer les nouvelles actions en gras.

BILAN OPERATIONS 2018-2021

| PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS | | Contrat 1 ^{ère} génération | | | | Commune |
|---|---|-------------------------------------|------|------|------|---------|
| | | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | |
| AXE STRATEGIQUE 1 : renforcer l'équilibre territorial | | | | | | |
| ACTION 1.1 Anticiper l'augmentation et l'évolution de la composition de la population | <i>Projet 1.1.1</i> Accompagner la production de logements neufs et notamment sociaux | | | | | GA |
| | <i>Projet 1.1.2</i> Développer un parc de logements adaptés aux personnes âgées dans les bourgs-centres | | | | | GR |
| | <i>Projet 1.1.4</i> Réaliser une étude BIMBY sur la commune de Montastruc-La-Conseillère | | | | ☑ | M-C |
| AXE STRATEGIQUE 2 : renforcer la vitalité économique et touristique du territoire | | | | | | |
| ACTION 2.1 Accueillir et accompagner les entreprises | <i>Projet 2.1.1</i> Structurer les zones d'activités d'intérêt communautaire | | | | | M-C |
| | <i>Projet 2.1.2</i> Requalifier les ZA existantes d'intérêt local | | | | | C3G |
| | <i>Projet 2.1.3</i> Créer des pôles d'activités spécifiques | | | | | M-C |
| ACTION 2.2 Conserver un maillage de commerces et services de proximité | <i>Projet 2.2.1</i> Communication sur l'offre d'équipements, services et commerces | | | | | GR |
| | <i>Projet 2.2.2</i> Création d'un tiers lieu | | | | | GR |
| | <i>Projet 2.2.3</i> Créer des dispositifs de soutien aux commerces /B- Montastruc-La-Conseillère | | | | ☑ | M-C |
| | <i>Projet 2.2.4</i> Implantation d'un distributeur automatique de billet | | | | | GR |
| ACTION 2.3 Créer une offre touristique pérenne sur le territoire de la C3G | <i>Projet 2.3.1</i> Poursuivre la mise en œuvre de signalétique | | | | | GR |
| | <i>Projet 2.3.2</i> Créer un parcours touristique et culturel en lien avec les futurs tracés des voies vertes et pistes cyclables | | | | ☑ | M-C |
| | <i>Projet 2.3.3</i> Créer des lieux d'accueil touristiques de plein air | | | | | GR |
| ACTION 2.4 Mettre en valeur les centres historiques et rénover le patrimoine | <i>Projet 2.4.1</i> Restaurer le patrimoine bâti du territoire | | | | | M-C |
| | <i>Projet 2.4.2</i> Mettre en avant le patrimoine dans les espaces publics des bourgs | | | | | G+V |

| | | | | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|---|---|----------------|
| ACTION 2.5 <i>Valoriser les espaces publics pour favoriser la commercialité et l'attractivité du territoire</i> | Projet 2.5.1 Aménager les places centrales | | | | | | | |
| | Projet 2.5.2 Favoriser les espaces verts en centre-ville | | | | | | | M-C |
| | Projet 2.5.3 Structurer les espaces publics, les voies et le stationnement en centre-ville | | | | | ☑ | | M-C |
| | 1 Amélioration de l'offre de stationnement dans le centre-ville | | | | | ☺ | | V |
| | 2 Amélioration de l'accessibilité des espaces publics dans le centre-ville | | | | | ★ | | V |
| | 3 Espace naturel et de loisirs | | | | | | | V |
| AXE STRATEGIQUE 3 : Maintenir l'offre et la diversité des équipements et des services | | | | | | | | |
| ACTION 3.1 <i>Créer de nouveaux équipements et services structurants en faveur de la jeunesse et de la vie associative</i> | Projet 3.1.1 Créer des espaces loisirs/sportifs/associatifs Construction d'un skate-park ou pump-track Construction d'un terrain synthétique de football/rugby Rénovation du terrain de tennis couvert Rénovation partielle de la piscine | | | | | ☑ | ☑ | M-C + LF + V |
| | Projet 3.1.2 Favoriser l'accès à la culture dans les bourgs-centres - Pôle culturel et intergénérationnel | | | | | | | M-C |
| | Projet 3.1.3 Soutenir le tissu associatif et les festivités | | | | | | | C3G+ communes |
| ACTION 3.2 <i>Assurer les services publics essentiels pour les populations nouvelles et existantes</i> | Projet 3.2.1 Construire de nouveaux services d'accueil de l'enfance Construction d'une crèche Construction d'une école élémentaire en remplacement de l'école primaire Vinsonneau | | | | | ☑ | ☺ | M-C + V |
| | Projet 3.2.2 Construire un pôle de santé pour favoriser l'installation de médecins | | | | | | ★ | M-C |
| AXE STRATEGIQUE 4 : mettre en œuvre une mobilité plus responsable | | | | | | | | |
| ACTION 4.1 <i>Créer des liens en mobilité douce</i> | Projet 4.1.1 Réaliser un schéma cyclable à l'échelle du territoire | | | | | | | C3G + Communes |
| | Projet 4.1.3 Créer de grands axes de liaisons douces entre les points d'intérêt (lycée, collège, gare, pôle d'activités...) | | | | | | | |
| | Projet 4.1.4 Créer des liaisons douces inter-quartiers dans les bourgs-centres | | | | | ☺ | ☺ | |
| Action 4.2 <i>Favoriser l'utilisation des transports en commun et le covoiturage</i> | Projet 4.2.1 Création d'un pôle d'échange multimodal | | | | | | | GR |
| | Projet 4.2.2 Prévoir de réaménager les gares pour plus d'intermodalité | | | | | | | M + Communes |
| | Projet 4.2.3 Connection des gares au réseau de la ligne bus | | | | | | | Région |
| AXE STRATEGIQUE 5 : Soutenir la transition écologique et agricole | | | | | | | | |
| ACTION 5.1 : <i>Préserver les ressources naturelles et engager le territoire dans la transition énergétique</i> | Projet 5.1.1 Identifier, maintenir ou remettre en état les continuités écologiques – Berges du Girou | | | | | | | SYND |
| | Projet 5.1.2 Réduire la consommation énergétique des bâtiments publics et améliorer leur confort énergétique Réseau de chaleur (V) Centre socio-culturel en Solomiac Mise en place de panneaux PV (V) | | | | | ☑ | ☺ | C3G + communes |
| | Projet 5.1.3 Poursuivre la rénovation de l'éclairage public | | | | | | ☺ | GR |
| | Projet 5.1.4 Installer des bornes de recharge de véhicules électriques | | | | | | | GA |
| | Projet 5.1.4 Installation de composteurs dans les écoles et lieux publics | | | | | | | GR |
| | Projet 5.1.7 Station d'épuration | | | | | | | L-F |
| | Projet 5.1.9 Protéger la ressource en eau en créant des réservoirs pour l'arrosage des | | | | | | | M |

| | | | | | | |
|---|---|--|--|--|---|-----------------------|
| | espaces verts communaux ainsi que pour les infrastructures sportives | | | | | |
| ACTION 5.2 : Accompagner un modèle agricole et alimentaire plus vertueux | Projet 5.2.1 Développer les circuits courts et notamment pour l’approvisionnement des cantines du territoire | | | | | C3G + Jardin du Girou |
| | Projet 5.2.2 Accompagner la transmission des exploitants agricoles | | | | ☑ | L-F |
| | Projet 5.2.3 Renforcer la production agricole de qualité | | | | | M |

PROGRAMME ACTION 2022-2026

| PROGRAMME PLURIANNUEL D’ACTIONS | | Avenant - Contrat 2 ^{nde} génération | | | | Commune | Objectif territorial du Pacte Vert | |
|--|---|---|------|-----------|---|---------|------------------------------------|---|
| | | 2022 | 2023 | 2024/2026 | | | | |
| AXE STRATEGIQUE 1 : Renforcer l’équilibre territorial | | | | | | | | |
| ACTION 1.1 Anticiper l’augmentation et l’évolution de la composition de la population | <i>Projet 1.1.1- Création de logements sociaux dans différents quartiers</i> | | | | ⊕ | GA | 6 | |
| | <i>Projet 1.1.3 - Création de logements sociaux dans différents quartiers</i> | | ⊖ | ⊖ | ⊖ | V | 6 | |
| AXE STRATEGIQUE 2 : renforcer la vitalité économique et touristique du territoire | | | | | | | | |
| ACTION 2.1 Accueillir et accompagner les entreprises | <i>Projet 2.1.3- Créer des pôles d’activités spécifiques</i> | | | ⊕ | ⊖ | M-C | 6 | |
| ACTION 2.3 Créer une offre touristique pérenne sur le territoire de la C3G | <i>Projet 2.3.2- Aménagement d’un gîte et d’une résidence seniors</i> | | | ⊕ | | GR | 6 | |
| ACTION 2.4 Mettre en valeur les centres historiques et rénover le patrimoine | <i>Projet 2.4.1- Restaurer le patrimoine bâti du territoire</i> | ⊖ | ⊖ | ⊖ | ⊖ | G | 6 | |
| | <i>Projet 2.4.2- Restaurer le patrimoine bâti du territoire - Montastruc</i> | | | | ⊕ | MC | 6 | |
| | <i>Projet 2.4.3- Réorganisation de la place centrale</i> | | | ⊖ | ⊖ | G | 4, 6 | |
| | <i>Projet 2.4.4 - Restauration Eglise St Blaise</i> | ☑ | | | ⊕ | V | 6 | |
| | <i>Projet 2.4.5 – Rénover le clocher de l’église</i> | ⊕ | | | ⊖ | ⊖ | GA | 6 |
| | <i>Projet 2.4.6 – Rénover l’Eglise St-Jean-Baptiste</i> | ⊕ | ⊖ | | | | GA | 6 |
| | <i>Projet 2.4.7 - Rénovation de la mairie</i> | | | | ⊕ | V | 6 | |
| ACTION 2.5 Valoriser les espaces publics pour favoriser la commercialité et l’attractivité du territoire | <i>Projet 2.5.1 - Aménager la place centrale de Garidech</i> | ⊕ | | ⊖ | | GA | 6 | |
| | <i>Projet 2.5.3 - Structurer les espaces publics, les voies et le stationnement en centre-ville</i> | | | ⊕ | ⊖ | ⊖ | M-C | 6 |
| AXE STRATEGIQUE 3 : Maintenir l’offre et la diversité des équipements et des services | | | | | | | | |
| ACTION 3.1 Créer de nouveaux équipements et services | <i>Projet 3.1.2 B – Réhabiliter anciens ateliers en locaux associatifs</i> | | | ⊕ | ⊖ | ⊖ | L-F | 6 |
| | <i>Projet 3.1.3 – Créer des espaces associatifs Terrain synthétique</i> | | | | | ⊕ | M-C | 6 |

| | | | | | | | | |
|---|---|--|--|---|---|---|-----|------|
| structurants en faveur de la jeunesse et le vie associative | Projet 3.1.4 - Démolition du local associatif préfabriqué Fontbonne et reconstruction | | | | | | | |
| | Projet 3.1.5 – Création d'un pôle culturel | | | | ⊕ | | M-C | 6 |
| | Projet 3.1.6 - Création d'un terrain synthétique foot et rugby | | | | ⊕ | | V | 6 |
| | Projet 3.1.7 - Création d'un skate-park | | | ⊕ | ⊖ | ⊖ | V | 4 |
| | Projet 3.1.8 – Aménagement de la plaine des sports | | | | | ⊕ | V | 6 |
| ACTION 3.2 Assurer les services publics essentiels pour les populations nouvelles et existantes | Projet 3.2.1 - Restaurant scolaire | | | ⊕ | ⊖ | ⊖ | L-F | 4, 6 |
| | Projet 3.2.4 - Construction d'une crèche | | | | | ⊕ | V | 6 |
| AXE STRATEGIQUE 4 : Mettre en œuvre une mobilité plus responsable | | | | | | | | |
| ACTION 4.1 Créer des liens en mobilité douce ACTION 4.2 Favoriser l'utilisation des transports en commun et le covoiturage | Projet 4.2.1 Création d'un pôle d'échange multimodal | | | | ⊖ | ⊖ | GR | 5/6 |
| | Projet 4.2.1 - Création d'un pôle d'échange multimodal | | | ⊕ | | | M-C | 6 |
| | Projet 4.2.2 - Connexion des gares au réseau de la ligne bus | | | | | ⊖ | GR | 5/6 |
| AXE STRATEGIQUE 5 : Soutenir la transition écologique et agricole | | | | | | | | |
| ACTION 5.1 Préserver les ressources naturelles et engager le territoire dans le renouveau énergétique | Projet 5.1.1- Réduire la consommation énergétique des bâtiments publics | | | ⊕ | ⊖ | | L-F | 6 |
| | Projet 5.1.3 – Changement du mode de chauffage à la mairie, la MTL et la cantine | | | ⊕ | | ⊖ | GA | 1, 6 |
| | Projet 5.1.5 - Rénovation du centre socio culturel d'en Solomiac | | | | ⊕ | ⊖ | V | 6 |
| | Projet 5.1.6- Isolation toit et huisseries à la MTL et de la cantine scolaire | | | | ⊕ | ⊕ | GA | 2 |
| | Projet 5.1.8 - Isolation toit et huisserie de la mairie | | | | ⊕ | ⊕ | GA | 2 |
| | Projet 5.1.9 - La création de cours oasis dans les écoles existantes | | | ⊕ | ⊖ | ⊖ | V | 2, 4 |
| | Projet 5.1.10 - Isolation toit école élémentaire | | | | | ⊕ | GA | 2 |
| | Projet 5.1.2.11 - Isolation toit école maternelle | | | | | ⊕ | GA | 2 |
| ACTION 5.2 Accompagner un modèle agricole et alimentaire plus vertueux | Projet 5.2.2 – Création d'une légumerie | | | | ⊖ | ⊖ | GR | 4 |